

LE DEVOIR

Un groupe d'étudiants en administration joue les médiateurs

Le ministre Fournier est prêt à entendre une contre-proposition



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Comme les 42 000 étudiants de l'UQAM en grève, Julie Ouellet ne s'attend pas à retourner en classe tant que les 103 millions ne seront pas réinvestis dans l'enveloppe des bourses d'études.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
TOMMY CHOUINARD

Un nouveau joueur s'imisce dans le conflit étudiant: le Regroupement étudiant des facultés d'administration de l'est du Canada (REFAEC) a obtenu une rencontre hier avec le cabinet du ministre de l'Éducation, et se propose comme «médiateur» pour tenter de rétablir les voies de communication entre les groupes étudiants et le gouvernement.

Pendant que ces délibérations avaient lieu, le ministre Jean-Marc Fournier a nuancé le concept de proposition finale, en affirmant qu'il attendait désormais la contre-proposition des étudiants, une brèche

qu'il n'ouvrirait pas il y a à peine une semaine.

À près d'un mois du début de cette grève étudiante, qui ne montre aucun signe d'essoufflement, les rebondissements se conjuguent au quotidien. Hier, on apprenait ainsi qu'un groupe représentant l'ensemble des 28 000 étudiants d'administration du Québec, le REFAEC, avait rencontré un attaché politique du cabinet de M. Fournier pour parler de grève, d'endettement étudiant et de voies de solution, et ce, alors que les échanges sont minimaux entre les groupes étudiants et le ministre.

«Nous avons rencontré le cabinet pour tenter de relancer le dialogue qui est carrément rompu entre le ministère et les groupes étudiants», a expliqué hier Yan-

nick Denis-Trudel, président du REFAEC, à l'issue de cette rencontre, à laquelle étaient associés aussi des représentants des facultés de droit des universités. «Nous constatons un problème de communication qu'il y a urgence à régler, et nous croyons que nous pouvons peut-être devenir une nouvelle antenne de communication, un catalyseur, une sorte de médiateur», a ajouté M. Denis-Trudel, précisant que son groupe ne tentait pas de se «substituer à la FEUQ [Fédération étudiante universitaire du Québec]».

Après avoir entendu la proposition de remise de dette du gouvernement, le groupe affirme avoir riposté en

VOIR PAGE A 12: ÉTUDIANTS

L'enquête Gomery fait monter la pression

■ Québec: un collaborateur de Jean Charest démissionne

■ Ottawa: Denis Coderre se défend d'avoir reçu de l'argent

ALEC CASTONGUAY
ROBERT DUTRISAC

Ottawa/Québec — Les révélations de la commission Gomery sur le scandale des commandites ont secoué les deux capitales hier, faisant monter la pression sur les deux gouvernements libéraux et forçant les politiciens à s'expliquer. Pendant qu'à Ottawa un Denis Coderre furieux cherchait à rectifier les faits, le premier ministre Jean Charest a dû éclaircir à Québec la démission d'un de ses collaborateurs en lien avec le controversé programme fédéral.

La preuve étalée jeudi dernier lors des audiences de la commission Gomery à Montréal a fait des vagues jusque dans le bureau de Jean Charest à Québec, alors qu'un membre de l'entourage du premier ministre a été forcé de remettre sa démission vendredi. Employé à titre d'ad-

joint aux opérations du cabinet depuis la victoire libérale d'avril 2003, Louis Pichette est un des cinq organisateurs du Parti libéral du Canada qui ont reçu en 2000 une somme de 44 360 \$ en provenance de la firme de publicité Groupaction. De ces contributions, M. Pichette avait touché 8000 \$.

C'est à la suite d'une question posée hier à l'Assemblée nationale par le député adéquat de Beauce-Nord, Janvier Grondin, que le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis, a révélé que M. Pichette avait remis sa démission vendredi dernier. Pourquoi cette démission est-elle survenue si rapidement? «Parce que l'intégrité pour le premier ministre du Québec, c'est ce qu'il y a de plus importants», a répondu M. Dupuis.

Jean Lapierre réitère sa promesse de rembourser tout argent «sale»

VOIR PAGE A 12: GOMERY

Le cas Schiavo: les Américains sont contre l'ingérence politique

Un juge fédéral de Tampa a entendu la cause sur l'alimentation par cathéter de Terri Schiavo, cette Floridienne qui vit dans un état neuro-végétatif depuis 15 ans dont l'alimentation artificielle a été interrompue vendredi. Au moment de mettre sous presse, le dernier n'avait toujours pas communiqué sa décision, ni le moment où il la rendrait publique. Les parents de Mme Schiavo contestent la décision de son mari et tuteur de débrancher le tube qui l'alimente. Dans la nuit de dimanche à lundi, le Congrès américain a voté une loi, visant uniquement le cas de Mme Schiavo, pour que la famille puisse porter la cause devant une cour fédérale, déboutée par les instances juridiques de la Floride. Le président George W. Bush a quitté son ranch texan pour promulguer cette loi, une heure à peine après son adoption. La démarche ne recueille pas l'appui de l'opinion publique américaine: 70 % des Américains sont opposés à l'intrusion politique dans ce dossier et 60 % estiment que Mme Schiavo ne devrait pas être rebranchée au cathéter d'alimentation, selon un sondage réalisé pour le compte de la station de télévision ABC. Par ailleurs, le Vatican s'est aussi mis de la partie hier, se prononçant pour le maintien en vie de Terri Schiavo dans l'«Osservatore Romano», l'organe officiel du Saint-Siège.

■ À lire en page A 9

■ L'éditorial de Josée Boileau en page A 10

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 11
Avis publics.....	B 5	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Monde.....	A 8
Décès.....	B 4	Mots croisés.....	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 10	Télévision.....	B 7



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Une réforme en préparation remet en question le droit des cultivateurs à préserver leurs semences d'une année à l'autre.

Est-ce la fin des haricots?

Une réforme souhaitée par l'industrie met en péril l'agriculture traditionnelle

FABIEN DEGLISE

Tradition contre mondialisation. La réforme actuellement en cours dans le secteur des semences au Canada s'apprête à bouleverser des habitudes séculaires dans le monde agricole. Comment? En remettant en question le droit des cultivateurs à préserver leurs semences d'une année à l'autre, mais aussi en imposant une sorte de nouvelle taxe sur cette pratique qui existe depuis la nuit des temps.

La révision en cours des lois régissant les semences pourrait également faciliter l'approbation de nouvelles espèces végétales issues du génie génétique. Une déréglementation nécessaire afin d'encourager la recherche scientifique au pays et mettre l'agriculture canadienne au diapason avec le reste du monde, disent les uns. Le tout pour le bien des grandes multinationales impliquées dans le

commerce des graines, répondent d'autres.

Orchestré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et financé par Agriculture Canada, cet «examen du secteur des semences» amorcé en 2003 au coût de 600 000 \$ poursuit actuellement sa route dans les dédales administratifs fédéraux. Objectif: modifier les réglementations actuelles afin qu'elles tiennent compte, à l'avenir, «des nouvelles méthodes du secteur, des nouvelles technologies, de la mondialisation, des préférences des consommateurs et des nouvelles perspectives du marché», peut-on lire dans le rapport du comité consultatif déposé en mai dernier. Les recommandations contenues dans ce document sont, depuis le début du mois de mars, en voie de concrétisation.

«Cette réforme est nécessaire», dit Eric Lefol, chercheur au Centre de développement des récoltes de

VOIR PAGE A 12: AGRICULTURE

SARM: encore rien de comparable avec C. difficile

Des mesures exceptionnelles ne sont pas nécessaires, juge Philippe Couillard

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La présence grandissante du *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline, mieux connu sous le nom de SARM, ne laisse pas supposer la possibilité d'un nouveau *Clostridium difficile* pour les hôpitaux québécois, qui ont maille à partir avec cette bactérie depuis plus de 20 ans, a précisé hier le Directeur de la protection de la santé publique, qui s'inquiète de la tournure qu'a prise un reportage de la société d'État qu'il juge inutilement alarmiste.

Ebranlé par une épidémie de *C. difficile* qui a durement touché pas moins de six régions cet été, les autorités de la santé publique ne croient pas que la montée du SARM soit comparable. Dans le premier cas, les hôpitaux ont en effet été confrontés à l'apparition d'une nouvelle souche beaucoup plus virulente. Dans le cas présent, les souches incriminées sont exactement les mêmes que celles apparues dans la province en 1981, date où les premiers cas ont été notés.

À Québec, le ministre de la Santé Philippe Couillard a rappelé que les maladies contractées à l'hôpital, dites nosocomiales, étaient impossibles à éradiquer complètement et que son gouvernement avait déjà mis en place des mesures pour les circonscrire au coût de 20 millions. «Les mêmes efforts qu'on applique pour le *C. difficile* sont ceux également qui

VOIR PAGE A 12: SARM

• LES ACTUALITÉS •

Harper et Mackay se boudent

Le chef conservateur n'a pas aimé la sortie publique de son bras droit

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le congrès conservateur qui a pris fin samedi dernier à Montréal a semé la zizanie dans les hautes sphères du PC, particulièrement entre le chef Stephen Harper et son bras droit, Peter Mackay. L'animosité entre les deux hommes est telle qu'ils ne se sont pas parlé de la fin de semaine et qu'ils n'avaient toujours pas repris contact hier.

C'est la sortie spectaculaire de Peter Mackay vendredi qui a mis en colère le leader conservateur. Stephen Harper a même donné un coup de pied dans une chaise en apprenant que son député et fidèle allié de la fusion entre l'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur avait fait la grande tournée des médias pour mettre tout son poids dans la balance afin d'éviter que le PC soit de nouveau divisé. Cette stratégie de Mackay a eu pour effet d'éclipser un bon discours du chef prononcé vendredi soir et de montrer du doigt un aspect négatif du congrès. Deux choses que M. Harper n'a pas digérées.

Rappelons que vendredi, lors d'un atelier sur la constitution du parti, une résolution présentée par le député Scott Reid, un proche de Stephen Harper, a fait ressurgir la menace d'une scission du parti. La résolution demandait que les circonscriptions comptant davantage de membres pèsent plus lourd au sein du parti lors des congrès et des courses au leadership. Une formule en vigueur du temps de l'Alliance canadienne et du Reform Party.

Or, pour que Peter Mackay accepte de fusionner son Parti progressiste-conservateur avec l'Alliance il y a un peu plus d'un an, l'égalité des circonscriptions était la pierre angulaire de l'entente, afin que les endroits à dominance progressiste-conservatrice comme au Québec ou dans les Maritimes ne soit pas submergés par les circonscriptions de l'Alliance qui ont généralement plus de membres.

Malgré le plaidoyer de Mackay



Peter Mackay applaudit son chef, Stephen Harper. Les deux hommes ne se parlent plus depuis que M. Mackay a jeté de l'ombre sur le discours de son chef, vendredi, en faisant une tournée des médias pour tenter de renverser l'adoption d'une résolution controversée.

lors de l'atelier, les militants ont tout de même approuvé le retour en arrière. Furieux, Peter Mackay avait pris le chemin des plateaux de télévision tout en multipliant les appels, les rencontres et les points de presse, mettant ainsi sa tête sur le billot pour que les militants n'acceptent pas cette trahison lors de la plénière du lendemain. Il avait même affirmé que le parti était «menacé» si cette résolution passait la rampe.

Résultat de cette stratégie: toutes les manchettes des journaux au pays faisaient état de la fracture possible entre les deux anciennes factions du parti, éclipsant une relativement bonne journée au congrès et réduisant l'important discours du chef à quelques paragraphes à la fin des textes. Mais Peter Mackay a atteint son but, la controversée réso-

lution a été battue le samedi par des militants craintifs de voir leur parti ainsi menacé.

Des sources ont confirmé à *Devoir* que Stephen Harper n'a rien contre les principes défendus par Peter Mackay, au contraire, mais que sa sortie dans les médias n'était pas du tout appropriée. «La réaction de Peter Mackay n'était pas digne d'un futur vice-premier ministre et de son rang au sein du parti. C'était beaucoup trop exagéré», a soutenu au *Devoir* une source près du chef conservateur.

Dimanche, lors d'une entrevue au réseau CTV, Stephen Harper a reconnu que la stratégie de son député était loin de lui avoir fait plaisir. «Parfois, les gens deviennent passionnés, s'emportent et vont peut-être plus loin que ce qu'ils devraient», a-t-il dit. Le chef conservateur a pré-

cié qu'il avait «une très bonne relation avec M. Mackay» et qu'il n'avait «jamais entendu personne dire le contraire».

Une fois la résolution battue en plénière, Peter Mackay avait affirmé aux journalistes qu'il ne regretait «pas une miette» sa colère de la veille, affirmant que c'était un sujet «qui soulève les passions». «Je me sens très bien avec ça, je ne m'excuserai pas», avait-il dit.

Mais M. Harper n'est pas le seul à avoir la sortie de Mackay en travers de la gorge. «Nous attendons des excuses de sa part au caucus de mercredi», a dit au *Toronto Star* un député sous le couvert de l'anonymat. Hier, MM. Harper et Mackay n'avaient toujours pas fait le point sur le sujet.

Le Devoir

Commission Gomery

Guité, Brault et Coffin réclament la discrétion sur leur témoignage

BRIAN MYLES

Trois acteurs centraux du programme des commandites, le fonctionnaire à la retraite Charles Guité et les publicitaires Jean Brault et Paul Coffin, ont paralysé hier les travaux de la commission Gomery et veulent la museler pour la durée de leurs procès en chambre criminelle.

Par l'entremise de leurs avocats, les trois hommes ont réclamé au bas mot une ordonnance de non-publication sur leurs propres témoignages et ceux que des tiers pourraient rendre à leur sujet, afin de ne pas contaminer l'esprit du jury éventuel qui devra décider de leur sort dès le mois de mai.

Charles Guité, l'ex-directeur du programme des commandites, et Jean Brault, président de Groupaction, doivent subir un procès conjoint pour six accusations de fraude totalisant 1,97 million de dollars. Paul Coffin doit répondre pour sa part à 18 accusations de fraude, pour une valeur de 1,93 million.

Les deux procès devant un juge et jury s'ouvriront au début de mai à Montréal, presque en même temps que le passage obligé des trois hommes devant la commission Gomery. Si les audiences suivent leur cours normal, le droit des trois accusés à un procès juste et équitable sera compris de façon irremédiable, selon les arguments avancés par leurs avocats. Ceux-ci estiment qu'il sera impossible de constituer un jury impartial en raison de l'imposante couverture médiatique générée par la Commission et de la proximité dans les temps des audiences publiques et des procès criminels.

À l'exception de M. Brault, l'ordonnance de non-publication ne constitue pas l'avenue privilégiée par les accusés. Charles Guité et Paul Coffin préfèrent nettement un huis clos sur leurs témoignages et celui des tiers à leur sujet jusqu'à la fin de leurs procès au criminel, qui devraient durer de quatre à six semaines.

Une solution de compromis s'est dessinée hier à la suggestion du procureur de la commission Gomery, Guy Cournoyer. Les témoignages des Brault, Coffin et Guité pourraient être frappés d'une ordonnance de non-publication (et de non-diffusion à la télévision et sur Internet) jusqu'à la fin de leur comparution. Après avoir écouté les arguments des parties en cause, M. Gomery déterminerait la portion des témoignages pouvant être rendue publique. Les avocats du gouvernement du Canada et du Québec se sont ralliés à cette suggestion.

Le procureur mandaté par les médias, Mark Bantey, a avancé pour sa part que les questions posées aux candidats jurés permettent d'écarter ceux qui nourrissent un préjugé à l'égard d'accusés célèbres, comme en font foi les procès tenus contre les Hells Angels. Les directives que le juge donne au jury amènent par ailleurs l'assurance supplémentaire que les accusés seront jugés sur la preuve, et non les rumeurs.

De l'aveu de toutes les parties, les requêtes présentées par MM. Brault, Coffin et Guité soulèvent un débat sans précédent dans l'histoire du droit canadien. L'intérêt porté aux travaux de la commission Gomery est si vif que les cotes d'écoute de RDI à ce sujet ont bondi de 25 000 à 180 000 téléspectateurs, si intense que la revue de presse complétée pour le bénéfice de Me Cournoyer est devenue une pile plus grande qu'un homme, faisant près de deux mètres de haut.

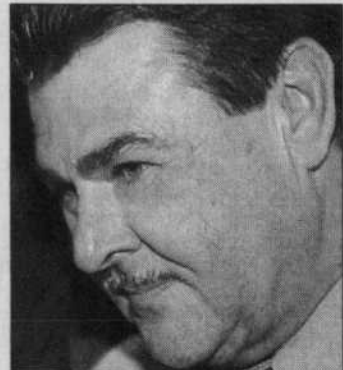
Après trois semaines de travaux à Montréal, la Commission se trouve par ailleurs à deux doigts de faire la preuve que l'argent des commandites est retourné au Parti libéral du Canada (PLC) par le truchement des publicitaires, dont Jean Brault. Celui-ci est pris entre l'arbre et l'écorce. Il sera forcé de livrer sa version des faits devant le juge Gomery, dès le 30 mars, tandis que, dans une cour de juridiction criminelle, la Charte canadienne des droits et libertés le protège contre les déclarations auto-incriminantes.

A ces considérations s'ajoute le fait que la commission Gomery est tenue d'éviter de nuire aux procès en matière criminelle et ne peut imputer de responsabilité civile ou criminelle à qui que ce soit. Le juge John Gomery a pris la cause en délibéré jusqu'à mardi prochain.

Le Devoir



Charles Guité



Jean Brault

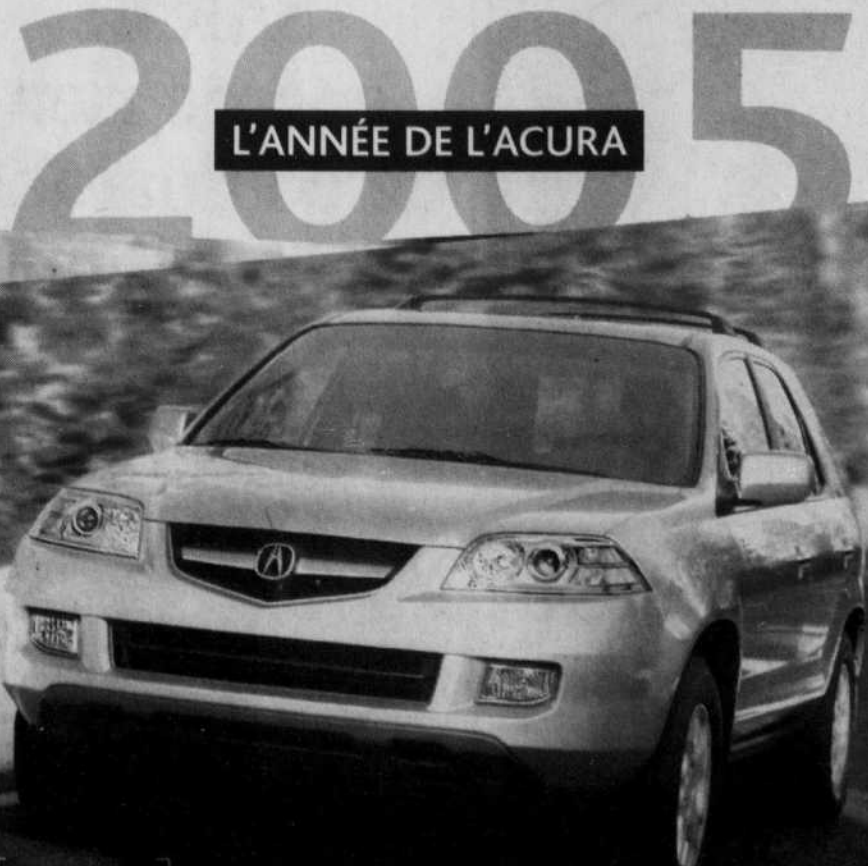
APPUI À LA GRÈVE ÉTUDIANTE

L'assemblée des professeurs de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM :

- Reconnaît le caractère juste et légitime des revendications portées par le mouvement de grève générale engagé par les étudiants à l'échelle du Québec ;
- Et se déclare solidaire des revendications étudiantes auprès de l'actuel Gouvernement.

Par conséquent, elle demande :

- Le rétablissement des sommes affectées au Programme d'aide financière aux études du Gouvernement du Québec ;
- Une augmentation adéquate du financement des institutions vouées à l'enseignement supérieur au Québec ;
- Que les coûts du financement de l'éducation supérieure au Québec soient assumés équitablement et solidairement par l'ensemble des acteurs de la société québécoise.



L'ANNÉE DE L'ACURA

MDX

Location à partir de

568 \$* par mois / 36 mois

0 \$* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Incluant:

- moteur V6 SACT de 265 chevaux
- chaîne sonore AM/FM/CD à 8 haut-parleurs
- toit ouvrant électrique
- de l'espace pour 7 passagers
- garnitures intérieures en cuir
- assistance de la stabilité du véhicule (VSA)
- 4 roues motrices avec système de gestion variable du couple (VTM-4)
- ordinateur de route
- climatisation automatique et tellement plus...



TL

Location à partir de

438 \$* par mois / 36 mois

0 \$* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Taux de location 4,8 %

Si le temps, c'est de l'argent, ...
c'est le temps!

ACURA DE LAVAL

2500, boul. Chomedey
Laval
(450) 682-4050
www.acuralaval.com

ACURA PLUS

255, boul. de la Seigneurie
Blainville
(450) 435-4455
www.acuraplus.com

GALERIES ACURA

7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
(514) 354-8811
www.galeriesacura.com

ACURA GABRIEL

4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 696-7777
www.acuragabriel.com

LUCIANI ACURA

4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 340-1344
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD

9100, boul. Taschereau O.
Brossard
(450) 659-1616
www.acurabrossard.com

ACTUALITÉS



Sommet Bush-Martin-Fox

Le Canada a des attentes bien modestes

MANON CORNELLIÉ

Ottawa — Le premier ministre Paul Martin pourra enfin mettre les pieds au ranch du président américain George W. Bush, mercredi, alors que les deux hommes et le président mexicain Vicente Fox tiendront leur premier sommet trilatéral depuis leur accession au pouvoir. Mais Paul Martin devra faire son deuil d'une discussion de fond sur le mécanisme de règlement des différends de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), un dossier pourtant prioritaire pour le Canada.



Paul Martin

Trois thèmes figurent à l'ordre du jour officiel de ce sommet, ont expliqué des fonctionnaires canadiens hier, soit la sécurité, la «prospérité» et la «qualité de vie». Lorsqu'il sera question de l'ALENA dans le cadre du volet économique, ce sera pour parler d'un plan de travail en matière de réglementation, de normes et de règles d'origine que les fonctionnaires auront le mandat de mettre en œuvre. Le règlement des différends ne sera pas au menu, du moins officiellement.

Les attentes canadiennes apparaissent d'ailleurs modestes à la veille de ce sommet, et les fonctionnaires se sont assurés de ne pas les gonfler. «Ce vers quoi nous travaillons et ce qui pourrait sortir de la rencontre entre les leaders n'a rien d'un grand Big Bang. On n'attend rien en termes d'annonce-surprise d'importance. On vise plutôt un plan de travail pragmatique et des directives pour les hauts fonctionnaires et les ministères des trois pays», de dire un conseiller de M. Martin.

En fait, l'éventuel accord sur la tenue, à intervalle régulier, de rencontres entre leaders est présenté comme la plus importante réalisation possible de ce sommet d'un jour.

Les fonctionnaires ont tenté de minimiser le silence du programme sur le règlement des différends. «Nous nous sommes entendus en novembre pour que des fonctionnaires se penchent sur le sujet. [...] L'ALENA est un traité qui est encadré par une loi. Le rouvrir serait un problème pour les Américains à cause du Congrès, et même

chose pour les Mexicains», de dire un fonctionnaire. Selon lui, il pourra quand même y avoir des échanges informels sur le sujet.

En novembre dernier, lors du passage de M. Bush au Canada, M. Martin avait pourtant souligné l'importance que son gouvernement accordait au renforcement du mécanisme de règlement des différends de l'ALENA, et en particulier au respect des décisions rendues par ses instances. Le Canada a vu trop souvent celles sur le bois d'œuvre ne pas être appliquées, et il aimerait que ça cesse. Le Mexique partage son inquiétude, et M. Fox a déjà manifesté de

l'intérêt pour une discussion de cette question. Le ministre canadien des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, indiquait encore hier que ça demeurait une priorité pour Ottawa.

La tenue de ce sommet, convoqué à l'invitation de M. Bush, survient à un moment délicat pour les relations canado-américaines. Après que M. Martin eut réussi l'an dernier à légèrement réchauffer les rapports mis à mal par le refus canadien de participer à la guerre en Irak, il a vu sa cote redescendre, il y a trois semaines, quand il a annoncé que le Canada ne participerait pas au bouclier antimissile américain. Selon les fonctionnaires, les Américains acceptent la décision canadienne et répètent qu'il est temps de passer à autre chose, mais le geste a laissé un malaise.

Comme il s'agit d'un sommet trilatéral, les enjeux canado-américains, comme le bois d'œuvre et l'accès du boeuf canadien au territoire américain, n'apparaissent pas à l'ordre du jour. Ils pourraient être soulevés, dit-on, dans le cadre du déjeuner offert par M. Bush.

On assure que M. Martin insistera sur la nécessité de trouver une solution au litige du bois d'œuvre. Toujours dans ce dossier, il pourrait rappeler que, en vertu d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce sur une disposition législative américaine, l'amendement Byrd, le Canada pourrait prendre des mesures de représailles contre les États-Unis.

Le Devoir

Pas d'appel pour les demandeurs de statut de réfugié

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le ministre canadien de la Citoyenneté et de l'immigration, Joseph Volpe, écarte la possibilité d'instituer une section d'appel pour les revendicateurs de statut de réfugiés.

Depuis trois ans, les organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux réfugiés et les avocats spécialisés réclament à cor et à cri l'implantation de la section d'appel prévue dans la loi depuis 2002. En décembre dernier, un comité de parlementaires avait lui aussi sommé le gouvernement de mettre en application la loi ou de présenter «une proposition de rechange, sans délai».

Au cours d'une rencontre avec Le Devoir, le ministre a opté pour cette deuxième option. «Le ministre a reçu le mandat de me présenter des alternatives, s'il y en a», a indiqué le ministre. À la question lui demandant s'il écartait la possibilité de mettre en place l'instance, M. Volpe a répondu simplement «oui».

Lors de la révision de la loi en 2002, le gouvernement avait fait passer de deux à un le nombre de commissaires entendant les demandes de statut de réfugiés; en contrepartie, il a prévu dans la loi la création d'une instance d'appel, qui est demeurée un mirage sur papier.

«On a déjà fait diminuer de quelque 50 000 à 26 000 les inventaires [nombre de dossiers en attente]. Il y a déjà du mouvement... Pourquoi établir un autre d'obstacle à l'élimination de cet «inventaire», s'est interrogé le ministre, soulignant que le système canadien est jugé comme un des meilleurs au monde par l'ONU.

Le ministre a également évoqué le coût d'une telle instance pour justifier le fait qu'elle soit restée en veilleuse depuis trois ans, soulignant que les immi-

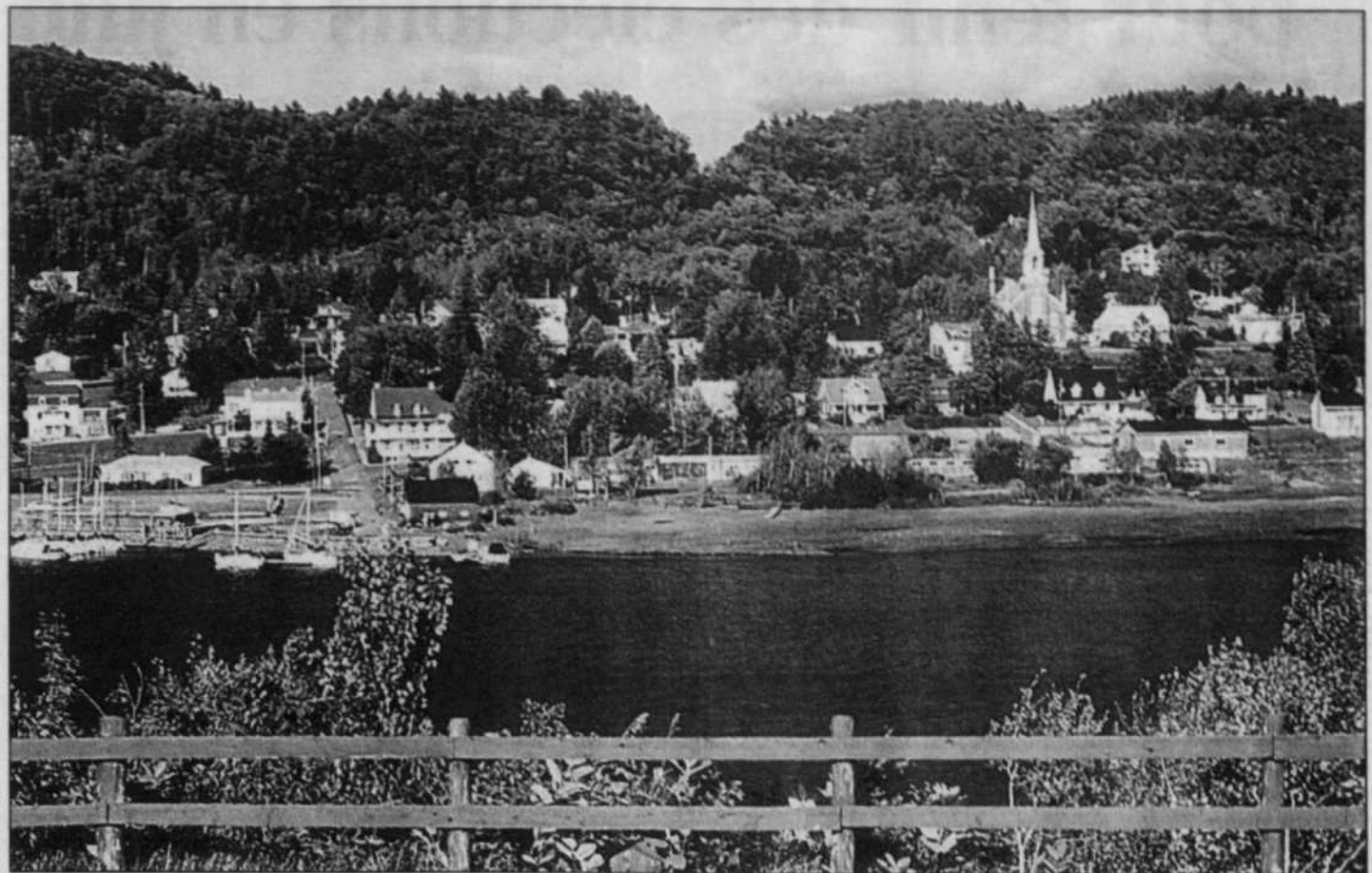
grants de leur côté n'ont pas le loisir d'en appeler d'une décision négative. L'automne dernier, le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés (CISR) évaluait à deux millions le coût de l'implantation et à huit millions par année celui de son fonctionnement.

Il a fait valoir qu'un réfugié débouté pouvait toujours formuler une demande de révision judiciaire en cour fédérale, ou une demande de résidence permanente pour motifs humanitaires auprès du ministre ou l'évaluation des risques qu'il pourrait encourir s'il était expulsé. «Il y a au moins trois autres mécanismes», a plaidé le ministre, reprenant l'argumentaire invoqué par sa prédécesseure Judy Sgro à maintes reprises.

«Un système défaillant»
«Ce ne sont pas des recours», a tranché le président de l'Association des avocats et avocates en droit de l'immigration, Patrice Brunet, soulignant que seulement 10% de ceux qui contestent une décision obtiennent une permission d'être entendus en Cour fédérale. «Depuis trois ans, le système n'offre pas les garanties minimales en cas d'erreurs. Le système est défaillant. Cela commence par la nomination partisane des commissaires», s'est exclamé M. Brunet, qui croit que le ministre a les moyens d'instituer l'instance, puisque le nombre de nouvelles demandes est en chute libre, entre autres parce que les réfugiés ne peuvent plus faire de demande à la frontière canado-américaine.

Hier à la Chambre des communes, la députée bloquiste Meili Faillie a de nouveau interpellé le ministre à ce sujet: «C'est un déni d'un droit fondamental. Une erreur, c'est une de trop. Cela peut envoyer quelqu'un à la torture.»

Le Devoir



NICOLE PONS

Selon un rapport du ministère de l'Environnement, les municipalités n'ont pas de volonté politique en matière d'environnement.

Québec souhaite confier plus de responsabilités aux municipalités

La protection des écosystèmes aquatiques est une vraie passoire

Environ 85 % des municipalités n'ont pas adopté la réglementation prévue

Il est de notoriété publique que les règles édictées par Québec pour impliquer les municipalités dans la protection des écosystèmes aquatiques ressemblent à une passoire. Mais pour la première fois depuis l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a plus de 20 ans, le ministère de l'Environnement a tenté en 2003 de mesurer l'efficacité de sa politique.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le gouvernement Charest, qui s'apprête à augmenter avec la loi 62 les pouvoirs des municipalités en matière d'environnement et de gestion des cours d'eau, a en mains un rapport depuis juillet dernier qui démontre hors de tout doute qu'elles n'ont ni la volonté ni les moyens d'assumer avec rigueur leurs responsabilités actuelles dans ce domaine.

Selon un rapport obtenu par Le Devoir, non divulgué mais daté de juillet dernier, le ministère de l'Environnement du Québec a établi que 85% des municipalités n'avaient pas encore adopté en 2003 une réglementation intégrant les dispositions de la Politique de 1996 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin d'empêcher les empiétements, les ouvrages illégaux et les remblayages dans les cours d'eau. Fire, même les dispositions de la première politique gouvernementale de protection des rives, qui remonte à 1987, n'a pas encore été intégrée par une municipalité sur trois dans ses règlements municipaux, comme le prévoit pourtant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) depuis le début des années 80.

Selon cette loi, la réglementation municipale doit être conforme et intégrer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Malgré cette obligation, 82% des municipalités n'ont aucun règlement vi-

sant à interdire, comme l'exige la politique gouvernementale, la construction de seuils ou de barages à des fins agricoles ou récréatives dans les cours d'eau. Seulement 9,2% de toutes les activités couvertes par la politique provinciale sont assujetties à l'obligation d'obtenir de la municipalité un permis ou une autorisation. Les règlements municipaux interdisent généralement la construction de bâtiments, d'installations septiques, d'ouvrages de stabilisation des rives, de quais ou de débarcadères sur pilotis. Mais elles ne s'intéressent à peu près pas aux «ouvrages et travaux susceptibles d'avoir des impacts environnementaux sur les rives et le littoral» comme la culture des sols dans les bandes riveraines, l'installation de clôtures, de puis, de prises d'eau, d'exutoires de drainage, la reconstruction ou l'élargissement de routes, d'équipements d'aquaculture, de travaux sylvicoles et de traverses de cours d'eau; pourtant, toutes ces activités devraient être strictement contrôlées dans les zones riveraines comme l'exige la politique en vertu de la LAU.

La non-conformité à la politique atteint d'autres records en milieu agricole où la protection des rives doit minimalement s'appliquer depuis 1996 sur au moins trois mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Selon l'enquête confidentielle de l'Environnement, 42% des municipalités n'ont aucune interdiction de culture des sols dans cette zone capitale pour les écosystèmes aqua-

tiques et la qualité de l'eau.

Parmi les municipalités qui ont cependant adopté un règlement de protection de la bande riveraine, 85% n'ont jamais poursuivi quiconque pour s'assurer du respect de leurs normes et 71% d'entre elles estiment que les agriculteurs ignorent totalement les dispositions réglementaires en question. Enfin, deux municipalités sur trois estiment que les agriculteurs ne respectent pas les règles de protection des rives sur leur territoire. Et la plupart estiment que les amendes ne couvriraient pas les dépenses en cas de poursuites, ce qui les incite à ne rien faire.

Le gouvernement, qui s'apprête à augmenter la responsabilité des municipalités en matière de gestion des cours d'eau et d'environnement par le projet de loi 62, s'est toutefois fait dire dans le cadre de cette enquête que «les municipalités n'ont pas de volonté politique en matière d'environnement, ni la capacité financière, pour les municipalités de moindre envergure en particulier, de poursuivre en justice les contrevenants».

Plusieurs municipalités ont ex-

plicitement souhaité que Québec remplace l'actuelle politique par un règlement provincial comme celui régissant les fosses septiques, qu'elles appliquent localement. D'autres ont préconisé de transférer le dossier des rives et du littoral aux MRC «afin de s'écartier des influences politiques locales» qui rendent très difficiles les poursuites entre parents, amis et alliés politiques dans une petite localité.

Une chose est certaine, conclut l'étude, le processus par lequel la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme impose aux MRC et aux municipalités d'intégrer dans leurs zonages et règlements les dispositions de la politique provinciale «est trop long; son contenu est jugé complexe. Les municipalités manquent de ressources humaines et financières, de temps, d'expertise et parfois d'engagement pour assurer adéquatement son application. Ses prescriptions sont peu appliquées en milieu agricole et enfin, l'importance de la préservation des rives pour la protection des écosystèmes aquatiques n'est pas suffisamment reconnue socialement».

Le Devoir

ROLEX
Cosmograph Daytona
Or jaune 18 carats

OGILVY

Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de la boutique

MICHAEL MICHAEL KORS

boutique au 2^e

Vêtements et accessoires

SAINTE-CATHERINE ET DE LA MONTAGNE
TÉL: (514) 842-7711, POSTE 306, WWW.OGILVYCANADA.COM

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

Tremblay est d'accord pour tenir des élections en juin

JEANNE CORRIVEAU

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, se dit prêt, dès ce printemps, à entrer en campagne électorale si le gouvernement du Québec choisit de devancer la date des élections municipales au mois de juin. Il faudra toutefois que le comité de transition ait réglé certains aspects concernant notamment le redéploiement des employés et la répartition des actifs et des passifs entre Montréal et les villes reconstituées de l'île, fait-on valoir au cabinet du maire.

«La Ville de Montréal est prête à tenir des élections dans les dates que fixera le gouvernement dans la mesure où le comité de transition aura achevé tout son travail», a indiqué hier Bernard Larin, attaché de presse au cabinet du maire. Et des élections en juin seraient envisageables, ajoute-t-il. Outre la question touchant les employés et celle du transfert des actifs et des passifs, la récente recommandation du comité de transition au sujet de l'ajout de deux sièges au sein du Conseil métropolitain de Montréal (CMM) destinés aux villes défusionnées cause problème et déplaît profondément au maire, puisque Montréal deviendra minoritaire au sein de ce conseil.

Plus tôt cette année, diverses sources à l'hôtel de ville avaient laissé entendre que le maire n'était pas favorable à la tenue d'un scrutin si hâtif, mais Gérald Tremblay



Gérald Tremblay

n'a jamais publiquement rejeté l'idée d'élections en juin. Des élections hâtives lui permettraient peut-être de profiter de la vague de sympathie dont il bénéficie depuis, notamment, ses récents succès concernant le rapatriement à Montréal des Championnats de sports aquatiques qui auront lieu du 17 au 31 juin prochain.

Plusieurs dates circulent depuis des semaines concernant la tenue d'élections devancées, soit le 19 juin, le 25 septembre et le 2 octobre, alors que la loi prévoit un scrutin municipal pour le 6 novembre. En janvier dernier, l'ex-ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, avait rejeté l'idée de tenir des élections si tôt,

une demande exprimée par les élus des municipalités qui seront reconstituées le 1^{er} janvier 2006 sur l'île de Montréal. L'attaché de presse du ministre Fournier avait alors expliqué que les élus qui défusionnaient auraient leurs villes «clés en main».

La nouvelle ministre Nathalie Normandeau n'a pas encore démontré de préférence à l'égard d'une date pour les élections. «La ministre a dit, pas plus tard que jeudi dernier, que l'essentiel était que la tenue des élections municipales dans les territoires visés se fasse dans les conditions optimales pour les électeurs, les candidats et les partis politiques», a indiqué Claire Rémillard, son attachée de presse.

Pour sa part, le maire de Longueuil est favorable à des élections en juin, au dire de son attaché de presse, Maxime Chagnon. «A n'importe quel moment, le maire va être prêt à entrer en campagne électorale. Il n'y a pas de moment idéal, mais le plus tôt pourrait être le mieux. Donc, le 19 juin, par exemple, ça me paraît être une bonne date», précise M. Chagnon. Une date hâtive servira les deux camps, soit celui du maire ainsi que celui des villes qui seront reconstituées le 1^{er} janvier 2006.

À Québec, le maire Jean-Paul Allier ne partage pas cet avis et croit qu'il serait mieux de voter d'un mois les élections d'automne. Le 26 janvier dernier, il a d'ailleurs fait parvenir une lettre au premier ministre, Jean Charest, lui faisant

savoir que si le gouvernement québécois décidait de tenir des élections municipales hâtives, il devrait opter pour le premier dimanche du mois d'octobre et appliquer cette formule à toutes les élections subséquentes. La température est plus clémente en octobre, ce qui inciterait un plus grand nombre d'électeurs à se rendre aux bureaux de vote. De plus, les nouveaux élus disposeraient de quatre semaines de plus pour travailler aux budgets de leurs villes respectives.

Les membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), dont Montréal et Longueuil se sont retirées l'an dernier, ont d'ailleurs décidé d'appuyer la position exprimée le maire de Québec. Le président de l'UMQ, Michel Tremblay, fera parvenir, cette semaine, une lettre à la ministre des Affaires municipales et au directeur général des élections pour lui faire connaître ses demandes.

Mais Jean-Paul Allier rejette avec feu la tenue d'élections en juin: «Yo! Il faut arrêter de jouer avec la puck. En juin, ça n'a aucun critère de bon sens. Des élections, on ne fait pas ça l'été», lance-t-il en qualifiant cette hypothèse de «méprisante pour les élus municipaux». Quant à maintenir les élections en novembre, le maire estime que cela rendrait la tâche des nouveaux élus fort difficile puisqu'il leur faut adopter leurs budgets avant le 31 décembre.

Le Devoir



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La Grande Bibliothèque sera inaugurée dans quelques jours et l'UQAM développera son campus du centre-ville, mais tout cela ne suffira pas pour rénover la rue Berri, Montréal n'ayant pas l'argent nécessaire pour s'engager dans ce projet.

Montréal ne rénovera pas la rue Berri

L'UQAM a le feu vert pour se développer autour de la gare d'autobus

STÉPHANE BAILLARGEON

Les grands projets immobiliers se multiplient dans le Quartier latin, à Montréal, mais la Ville n'a toujours pas d'argent pour réaménager et embellir la grande rue Berri, selon les informations obtenues par Le Devoir.

La Grande Bibliothèque y sera inaugurée dans quelques jours. Hier, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a approuvé à l'unanimité la construction d'un complexe universitaire sur l'emplacement de la gare d'autobus, rue Berri. Le terminus lui-même sera reconstruit un peu plus au nord, près de la rue Ontario.

L'immeuble en verre de la bibliothèque a coûté une centaine de millions de dollars. Le chantier uqamien qui ouvrira dans quelques mois défend un budget de 320 millions. Au total, d'ici à 2008, différents partenaires publics et privés auront injecté plus d'un demi-milliard de dollars des deux côtés de la rue Berri. Mais Montréal n'a toujours pas l'argent pour redonner du prestige à ce coin de la ville.

«Pour nous, l'intérêt de ce nouveau projet de l'UQAM serait d'accélérer éventuellement les travaux d'aménagement de l'artère Berri, entre la rue Sherbrooke et la rue de la Commune», explique Guy Bazinet, directeur de l'aménagement urbain de la Ville de Montréal. Ce projet municipal est dans l'air depuis des années. Malheureusement, nous n'avons toujours pas trouvé de financement.

Au début de la décennie, alors qu'était lancé le projet de la Grande Bibliothèque, la Ville annonçait pourtant son intention de rénover l'artère. Le «concept» des urbanistes proposait de refaire les trottoirs, de changer les lampadaires,

de planter des arbres, mais aussi de rendre cette grande rue plus conviviale, par exemple en ouvrant les horribles façades aveugles près de la rue Sherbrooke. «Il n'y a pas eu de priorités mises sur le réaménagement de la rue Berri, répète M. Bazinet. Le jour où on va nous dire qu'il y a de l'argent, on pourra aller de l'avant.»

Le campus du centre-ville de l'UQAM s'étendra à l'intérieur du quadrilatère Maisonneuve, Berri, Ontario et Saint-Hubert, appelé l'îlot Voyageur. Il comprendra un pavillon universitaire, des résidences étudiantes, un stationnement, un édifice de bureaux et intégrera la Station centrale d'autobus entièrement rénovée.

Le projet de résidences étudiantes fera l'objet d'un achat par l'UQAM, y compris l'immeuble et le terrain sur lequel sera aménagé un stationnement de 826 places, alors que le pavillon universitaire (18 500 mètres carrés), le terminus avec les commerces et l'édifice de bureaux feront chacun l'objet d'un bail emphytéotique de 30 ans, tant pour l'immeuble que pour le terrain. Au terme du contrat, l'Université en deviendra propriétaire en titre.

La construction de cet ensemble par l'UQAM viendra combler en partie son déficit d'espaces, évalué à 40 000 mètres carrés nets dès cette année. Le pavillon universitaire abritera la Faculté de science politique et de droit, l'École de langues de l'UQAM, des salles de cours, des locaux de la bibliothèque des sciences juridiques et des publications gouvernementales et internationales, la Galerie de l'UQAM et les laboratoires uqamiens de l'Institut de recherche création en arts et technologies médiatiques (Hexagram).

Le Devoir

Réforme du droit associatif

L'autonomie des fabriques serait menacée

Les évêques craignent que le gouvernement mette un terme à une façon de faire en vigueur depuis 300 ans

KATHLEEN LÉVESQUE

L'autonomie des fabriques qui administrent les biens des 1900 paroisses du Québec est menacée par le projet de réforme du droit associatif du gouvernement du Québec. C'est la négation de plus de 300 ans d'histoire, soutient l'Assemblée des évêques du Québec.

À l'heure actuelle, la gestion des paroisses est entre les mains des marguilliers, soit des laïcs issus de la communauté qui font des choix pour l'administration et l'entretien de leur église. C'est une formule unique en Amérique du Nord. Contrairement à ce que l'on retrouve dans le reste du Canada et aux États-Unis, les biens de la paroisse n'appartiennent pas à l'évêque, mais à la fabrique qui est une entité juridique distincte.

Pour l'Assemblée des évêques du Québec, il s'agit d'un nivellement par le bas qui ne prend pas en compte les particularités et les différences au sein du mouvement associatif. «On a toujours fonctionné à l'aide d'une fabrique

depuis la première paroisse au XVII^e siècle. Ça fait plus de 300 ans. C'est notre façon de faire. Le projet du Registraire ne dit pas que les fabriques vont être abolies, mais le risque est là dans la logique présentée. On ne demande pas de statut privilégié pour les associations religieuses, mais que l'on puisse respecter et reconnaître notre particularité», a affirmé hier au Devoir, Germain Tremblay, adjoint au secrétaire général de l'Assemblée des évêques du Québec.

Dans sa volonté de simplifier le cadre législatif pour les quelque 50 000 groupes sociaux et organismes à but non lucratif dont les communautés religieuses, les fabriques et les compagnies de métiers, le Registraire des entreprises, qui pilote le dossier, a soulevé l'ire du mouvement associatif québécois, comme le révélait samedi dernier Le Devoir. Dans un document de 80 pages, le Registraire propose de revoir, entre autres éléments, la constitution, les règles de gouvernance et le financement de toutes les associations. Du coup, plutôt qu'une association soit créée

comme à l'heure actuelle par trois personnes minimum, une personne seule, y compris une entreprise privée, pourrait le faire. L'Assemblée générale annuelle ne serait plus une obligation, et le mouvement associatif pourrait émettre des parts sociales pour faire face à son sous-financement.

«Si on passait une loi qui va dans le sens du document de consultation, ça pourrait chambouler beaucoup les façons de faire actuelles qui font le modèle québécois tel qu'on le connaît. Je ne suis pas prêt à dire que les intentions du gouvernement sont malveillantes, mais j'ai l'impression que les conséquences sont beaucoup plus dangereuses qu'il veut bien le croire présentement», a ajouté M. Tremblay.

Ainsi, lors de la dissolution d'une association, le Registraire propose que les biens soient partagés entre les membres. «Cela va à l'encontre de l'esprit qui anime une communauté religieuse. En entrant en communauté, les gens acceptent que le produit de leur travail soit un bien collectif», a souligné M. Tremblay.

Ce dernier remet aussi en question la proposition que l'État cesse de contrôler la constitution des associations personnalisées, y compris les associations de nature religieuse. «Si l'État ne devait plus se mêler de la naissance des associations religieuses, on va se retrouver avec une panoplie de choses qui n'ont pas de bon sens. Pour aller au bout de la caricature mais qui pourrait être la réalité, une personne seule pourrait décider de créer une secte, d'amasser des biens pour cette secte et de la dissoudre pour bénéficier du produit», a souligné comme hypothèse M. Tremblay.

L'Assemblée des évêques du Québec s'est jointe à la Coalition pour la promotion des valeurs démocratiques et associatives qui dénonce les intentions gouvernementales. Pour l'instant, la proposition du Registraire est à l'étape de la consultation qui s'est déroulée fort discrètement au cours de l'automne. Des recommandations doivent être transmises au ministre des Finances le mois prochain.

Le Devoir

Camps d'été 2005

Boys and Girls learn English at Camp Maromac depuis 1968

UN CAMP ANGLAIS sportif/artistique
Région Mont-Tremblant
6 à 16 ans
2, 3 et 7 semaines
Instruction professionnelle
Stage aspirants-moniteurs

Ski nautique - Voile - Escalade
Baseball - Golf - Théâtre
Gymnase - Tennis - Basketball

1 800 884-2267 ou 514-485-1135 www.maromac.com

The Horse People Inc.

Votre enfant rêve-t-il de chevaux ?
Suivez le rêve avec The Horse People Inc.
1 1/2 heure de Montréal et 1/2 heure d'Ottawa.

- 2 anneaux de dressage
- 3 parcours de niveau championnat
- Parcours permanent de chasse et de saut
- Piscine
- Entraîneurs avec certification nationale
- Ratio personnel à campeur de 1:3
- Tout le personnel certifié Ambulance St-Jean
- Programmes de 2, 4, 6 et 8 sem. en résidence

L'endroit idéal pour débuter... L'endroit idéal pour progresser
Les activités de soir incluent : sport, films, feux de camps, danses carrées, jeux.
Toutes les cabines avec salle de bain & douche. Accrédité 29 ans OCA & CCA.
Tél. : 1-877-673-5905 (sans frais) Fax : 613-673-4787
ou écrivez à : 3550, 2nd Conc. Rd., Wenderover, Ont. K0A 3K0
courriel : thehorsepeople@canada.com www.thehorsepeople.com

PROGRAMME COMPLET
EXCURSION DE CANOT
APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
PROGRAMME DE FORMATION

www.wabikon.com
(416) 483-3172

Le camp international pour filles et garçons de 9 à 17 ans
Deux sessions de 10 jours, 3 et 6 semaines
Service d'autobus à partir de Montréal et d'Ottawa
Pour recevoir notre dépliant et une liste de références au Québec

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Micheline Ruelland au (514) 985-3457 ou 1 800 363-0305

Venez apprendre tout en vous amusant à l'École de langue estivale BCS

Un programme d'immersion en résidences pour garçons et filles de 11 à 16 ans.

- Cours de français ou d'anglais en salle de classe
- Petits groupes d'étudiants de diverses nationalités
- Gamme complète de sports et de loisirs en français et en anglais

Du 26 juin au 23 juillet 2005

Bishop's College School • Lennoxville (QC) J1M 1Z8
Tel. : 819 566-0227 poste 319 • Téléc. : 819 822 8917
Courriel : summer@bishopscollegeschool.com

EN BREF

Québec vendra les hippodromes

Québec — Le gouvernement Charest désavoue une fois de plus Yves Séguin, en s'appuyant à mettre au panier sa décision dans le dossier des hippodromes, a appris hier la Presse canadienne. Contrairement à ce qu'avait décidé l'ex-ministre des Finances, Québec a finalement choisi de vendre en bloc et directement les quatre hippodromes au secteur privé. Le ministère des Finances est à préciser les termes de l'appel d'offres qui devrait être lancé dans les semaines qui viennent. Du coup, les hippodromes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Gatineau devraient passer aux mains d'une entreprise privée, vraisemblablement Remstar ou Magna, qui se sont déjà montrés intéressés. La nouvelle approche préconisée par le gouvernement Charest semble indiquer que les jours de la Société nationale du cheval du cours (SONACC), l'organisme sans but lucratif voué au développement de cette industrie, sont désormais comptés. — PC

sous-trésorier de l'Alberta, aura pour tâche de donner des conseils au gouvernement fédéral en vue d'une éventuelle réforme de la péréquation. Le comité devra formuler des recommandations au gouvernement quant à la répartition des transferts de péréquation parmi les huit provinces et trois territoires qui en bénéficient (seuls l'Ontario et l'Alberta, en raison de leur richesse relative, en sont exclus). Les experts devront aussi trouver des moyens de rendre les versements «plus stables et plus prévisibles» et étudier les «disparités financières entre les provinces». Le groupe devra déposer son rapport d'ici le 31 décembre 2005. — PC

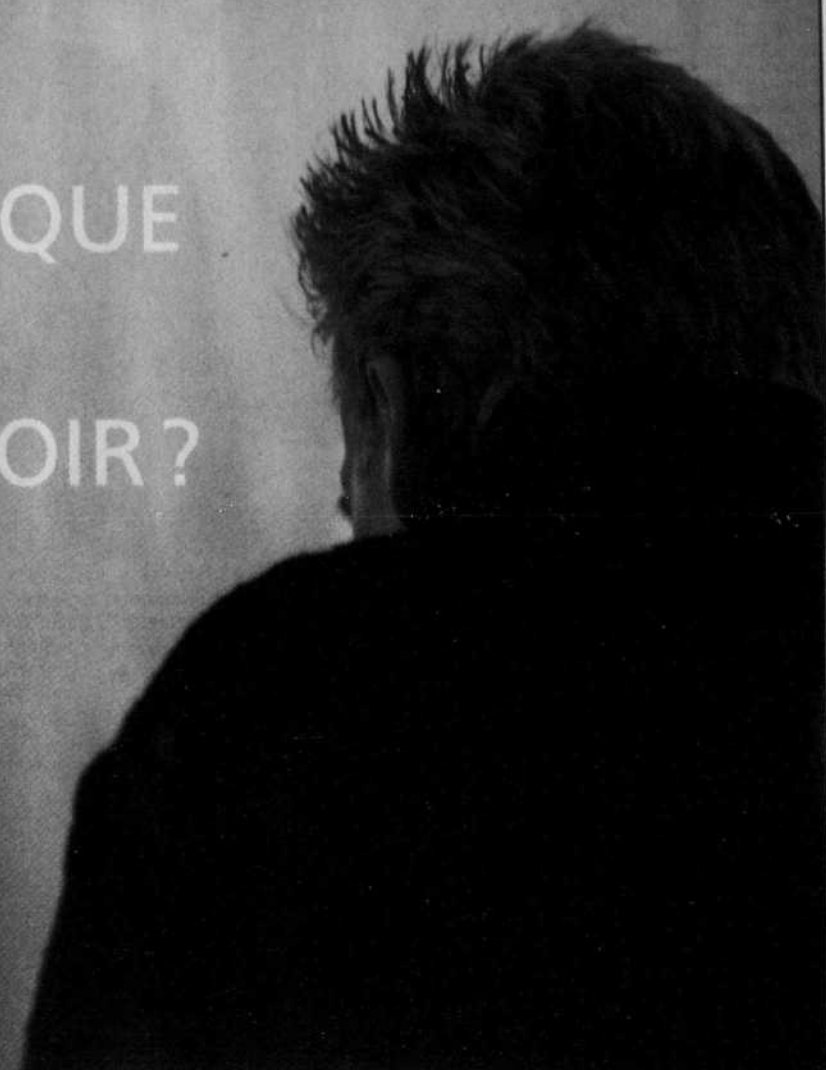
L'Ontario tente d'attirer l'hôpital Shriners

Toronto — Le premier ministre ontarien, Dalton McGuinty, sera à Atlanta ce soir pour convaincre les Shriners de construire leur hôpital canadien pour enfants dans sa province. Deux villes d'Ontario, soit London et Ottawa, sont sur les rangs, avec Montréal, pour l'obtention de cet hôpital qui nécessitera des investissements d'environ 50 millions. La décision finale sera prise par 1200 délégués au congrès des Shriners, qui doit se tenir à Baltimore, au mois de juillet prochain. Depuis plus de quatre ans, les Shriners étudient différents endroits pour installer leur nouvel hôpital, possiblement pour remplacer celui de Montréal qui a été fondé en 1925 et où chaque année, quelque 6000 jeunes Québécois et des centaines d'autres venus de partout en Amérique du Nord sont soignés. — PC

Robert Lacroix étudiera la péréquation

Ottawa — Le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, qui quittera son poste à la fin mai, vient de se trouver une nouvelle occupation: il fera partie du nouveau groupe d'experts sur la péréquation. Le ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, en a fait l'annonce hier. Le comité, qui sera présidé par Al O'Brien, ancien

RÉALISEZ-VOUS QUE
DANS POUVOIR
IL Y A LE MOT VOIR?






RÉALISEZ-VOUS.

Ceci
n'est pas
une
banque

C'est une vision globale qui vous donne du pouvoir.

Le pouvoir de faire mieux avec votre argent. Pourquoi ? Parce qu'il y a chez Desjardins plus de conseillers et de planificateurs financiers* que dans toutes les banques du Québec réunies. Et parce que chacun d'eux travaille avec une équipe de conseillers des filiales. Vous profitez donc d'un regard panoramique sur vos avoirs et des meilleurs conseils financiers pour vous mener à bon port. C'est tout Desjardins qui travaille pour vous. Réalisez-vous.

Ceci n'est pas une banque.
C'est une caisse... qui comprend tout.

 **Desjardins**

Conjuguer avoirs et êtres

LE MONDE

Conseil de sécurité, développement, terrorisme

Kofi Annan plaide pour une réforme de l'ONU

EDITH LEDERER

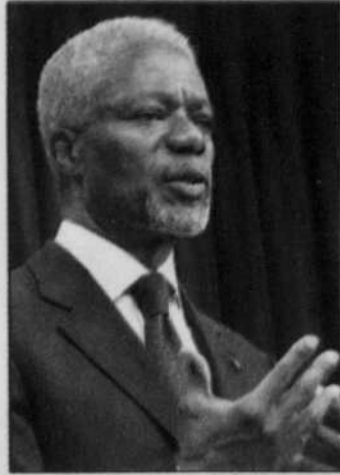
Nations Unies — Kofi Annan veut réformer les Nations unies. Soixante ans après la création de l'ONU, le secrétaire général de l'organisation a plaidé hier pour que la communauté internationale approuve le projet de réforme destiné à lui permettre de répondre aux défis du XXI^e siècle, des conflits régionaux au terrorisme, en passant par la pauvreté et les droits de l'homme.

Après une année de scandales sur la corruption dans le programme pétrole contre nourriture et les agressions sexuelles perpétrées par des Casques bleus au Congo, ce projet vise également à rendre les Nations unies plus efficaces, transparentes et responsables, avec notamment une réforme de sa très critiquée commission des droits de l'homme.

Lors de la présentation du rapport devant les 191 membres de l'ONU, Kofi Annan, mettant en garde contre la tentation d'un « menu à la carte », a plaidé pour que la réforme soit approuvée dans sa totalité lors de l'Assemblée générale annuelle qui réunira chefs d'Etat et de gouvernement en septembre à New York.

« Nous ne jouirons pas du développement sans sécurité, nous ne jouirons pas de la sécurité sans développement et nous n'aurons ni l'un ni l'autre sans respect pour les droits de l'homme. A moins que nous n'assurons la promotion de ces trois causes, aucune d'elles ne réussira », souligne le secrétaire général dans ce rapport, intitulé *Dans une liberté plus grande: vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme de tous*.

Le texte contient une définition du terrorisme qui doit permettre de rédiger d'ici à septembre 2006 une convention mondiale sur cette



Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

question ainsi que sur le terrorisme nucléaire. Bien qu'il existe déjà douze conventions spécialisées dans le domaine du terrorisme, la conclusion d'un texte global achoppe depuis des années sur la définition du phénomène. Pour Kofi Annan, ce débat doit cesser et tous les pays doivent accepter que résister à une occupation « ne peut comprendre le droit de tuer ou de mutiler délibérément des civils ».

Uranium enrichi

Ce volet fait également référence aux armes de destruction massive et à la prolifération nucléaire. Dans ce domaine, les États-membres devraient adopter rapidement un traité mondial contre le terrorisme nucléaire et négocier un traité contre la prolifération de l'uranium enrichi et du plutonium. Quant aux États ne possédant pas l'arme atomique, ils devraient recevoir des incitations pour renoncer volontairement à la mise au point d'équipements pour obtenir de l'uranium enrichi ou du plutonium.

ments pour obtenir de l'uranium enrichi ou du plutonium.

Le rapport prévoit par ailleurs la « liberté de vivre dans la dignité », qui porte sur les droits fondamentaux et la promotion de la démocratie. A ce titre, tous les États accepteraient la « responsabilité de protéger » et la nécessité d'action collective en cas de génocide, nettoyage ethnique et crimes contre l'humanité. Un Conseil des droits de l'homme remplacerait la Commission des droits de l'homme de l'ONU, très critiquée. Cette initiative s'accompagne de la proposition de créer un Fonds pour la démocratie afin de venir en aide aux États qui ont en besoin.

Au chapitre développement, les pays riches s'engageraient sur un calendrier en vue de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide au développement d'ici à 2015. De leur côté, les pays pauvres adopteraient d'ici à 2006 un programme destiné à réduire l'extrême pauvreté de moitié, à assurer l'éducation primaire de tous les enfants et à atteindre d'autres objectifs de développement d'ici à 2015. De même, la communauté internationale devrait préparer l'après-protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre, qui prend fin en 2012.

Enfin, Kofi Annan plaide pour la réforme de toutes les institutions de l'ONU, et notamment l'élargissement du Conseil de sécurité. Deux options sont envisagées. Dans le premier cas, six nouveaux sièges permanents, sans droit de veto, et trois sièges non permanents nommés pour une durée de deux ans seraient créés. La seconde option prévoit la nomination de huit nouveaux États-membres, non permanents.

Associated Press

Nouvel an afghan



AHMAD MASOOD REUTERS

CES FEMMES se sont massées hier sur le toit d'un bâtiment situé près du sanctuaire de Kart-e-Sakhi, à Kaboul, à l'occasion du nouvel an afghan. Le nawrouz. Cette fête, qui est célébrée le même jour en Iran, donne lieu à des réjouissances et à des manifestations diverses. Mais le printemps a aussi apporté son lot de drames en Afghanistan, où les inondations ont fait récemment environ 200 morts. L'armée américaine et les agences internationales se sont mobilisées hier pour porter secours aux victimes de ces inondations. Des torrents de neige fondue et de fortes pluies ont fait déborder les cours d'eau, emportant bâtiments et bétail et laissant des milliers de sans-abri, selon les autorités afghanes.

Projet de construction de 3500 nouveaux logements pour les colons en Cisjordanie

JEAN-LUC RENAUDIE

Jérusalem — Israël a annoncé hier que la construction dans les principales colonies de Cisjordanie se poursuivait, alors que le transfert sécuritaire de la ville de Tulkarem (Cisjordanie) aux Palestiniens a commencé dans la soirée après un accord israélo-palestinien.

Un responsable à la présidence du Conseil a affirmé que la construction de logements allait continuer « en fonction des besoins » dans les trois plus importants groupes de colonies de Cisjordanie, Maalé Adoumim à l'est de Jérusalem, Gush Etzion au sud de Jérusalem et Ariel dans le nord de la Cisjordanie.

« Ces secteurs ne seront jamais transférés à l'Autorité palestinienne », a prévenu ce responsable à la présidence du Conseil, sous couvert de l'anonymat, laissant ainsi entendre que l'Etat hébreu annexerait ces implantations.

Au début du mois, le premier ministre Ariel Sharon avait proclamé que « grâce à la colonisation, nous garderons pour l'éternité des positions importantes, essentielles à notre existence, à Jérusalem notre capitale unifiée pour toujours, et dans les groupes d'implantations ».

Le ministre israélien de la Défense Shaoul Mofaz est passé aux actes en approuvant dimanche la construction de plus de 3500 logements supplémentaires à Maalé Adoumim.

L'objectif est de relier Maalé Adoumim aux quartiers de colonisation israéliens de Jérusalem-est, occupée et annexée depuis 1967, dont cette implantation urbaine est distante d'une dizaine de kilomètres.

Maalé Adoumim, une cité-dortoir et la plus im-

portante colonie, compte près de 28 000 habitants.

M. Sharon a affirmé à plusieurs reprises son intention de renforcer les principales colonies en Cisjordanie tout en étant décidé à évacuer cet été les 21 colonies de la bande de Gaza et quatre colonies isolées du nord de la Cisjordanie, où vivent quelque 8000 Israéliens.

Le président américain George W. Bush a appelé à plusieurs reprises à un gel de la colonisation, mais il a également indiqué l'an dernier que les frontières définitives d'Israël devraient être fixées par un accord avec les Palestiniens en tenant compte des réalités démographiques (juives) dans les territoires occupés.

Cette position a été interprétée par les dirigeants israéliens comme un soutien implicite des Américains au maintien des principales colonies israéliennes en Cisjordanie où vivent la grande majorité des 240 000 colons.

« La décision du gouvernement israélien et de son ministre de la Défense de construire plus de 3500 unités à Maalé Adoumim signifie le sabotage de tout effort destiné à remettre le processus de paix sur les rails », a déploré le négociateur palestinien en chef Saëb Erakat.

Un diplomate américain s'est pour sa part borné à rappeler que les États-Unis avaient demandé à Israël de « respecter les engagements pris dans le cadre de la Feuille de route sur le gel de la colonisation et le démantèlement des colonies sauvages ».

Au bout de trois réunions, un accord est intervenu entre responsables sécuritaires israéliens et palestiniens pour le transfert hier soir du contrôle de la ville de Tulkarem aux Palestiniens.

Agence France-Press

Le but est de relier la colonie de Maalé Adoumim aux quartiers juifs de Jérusalem-est

Le roi de Jordanie renvoie son émissaire en Irak

Amman et Bagdad — Le roi Abdallah a ordonné le retour en Irak du chargé d'affaires de Jordanie, a annoncé hier une porte-parole du gouvernement.

Amman et Bagdad avaient rappelé leurs diplomates respectifs dimanche à la suite d'informations selon lesquelles un Jordanien aurait été responsable de l'attentat suicide le plus meurtrier en Irak depuis la chute de Saddam Hussein.

Le ministre jordanien des Affaires étrangères, Hani al Moulki, a déclaré que le chargé d'affaires jordanien regagnerait son poste mercredi et que son homologue irakien était attendu à Amman d'ici une semaine.

« L'ordre a été donné par le roi parce que le rappel du chargé d'affaires a été interprété comme un retrait alors que l'intention était seulement de le rappeler pour consultations », a expliqué la porte-parole, Asma Khader. Nous voulions confirmer qu'il ne s'agissait pas d'un retrait d'émissaires.

Des manifestants irakiens ont brûlé des drapeaux jordaniens et ont pénétré à l'intérieur de l'enceinte diplomatique à deux reprises depuis qu'un attentat suicide a fait 125 morts le 28 février au sud de Bagdad et que le bruit a couru que l'auteur de l'attentat était un Jordanien, considéré par

sa famille comme un martyr.

Les manifestants brandissaient des banderoles proclamant « non au terrorisme » et exhortant les Arabes à se prononcer contre les hommages rendus aux kamikazes.

Moulki a dit avoir rencontré son homologue irakien Hochiyar Zebari lundi à Alger, à la veille de l'ouverture du sommet arabe, et avoir reçu l'assurance que l'ambassade de Jordanie et son personnel seraient protégés.

La religion comme prétexte

La Jordanie a dénoncé « l'acte terroriste » perpétré en Irak et la famille du Jordanien désigné par les rumeurs a démenti qu'il soit impliqué dans l'attentat. Le premier ministre jordanien Fayçal al Fayed a dénoncé dans un communiqué « ceux qui prennent la religion comme prétexte pour commettre des crimes qui n'ont rien à voir avec l'islam ».

La Jordanie a aussi dénoncé les attaques des « symboles de l'Etat » jordanien, même si, a souligné Khader, le gouvernement ne croit pas qu'elles reflètent le sentiment de la majorité des Irakiens.

L'ambassade de Jordanie a été la cible d'au moins deux attentats suicide depuis la fin de l'invasion de l'Irak déclenchée par les États-Unis en 2003.

Sur le plan politique, le grand ayatollah Ali Sistani a regretté le retard dans la formation du nouveau gouvernement irakien.

« Selon les dernières informations en ma possession, il y a des progrès dans les négociations et je pense [...] qu'elles pourront être conclues jeudi ou dans les jours suivants », a souligné Abdel Aziz Hakim, le chef du principal parti chiite, le Conseil de la Révolution islamique en Irak, après une rencontre dimanche soir avec Ali Sistani à Najaf, la ville sainte chiite au sud de Bagdad.

Le grand ayatollah avait exigé des élections après la chute de l'ancien régime et a soutenu, selon ses proches, la liste chiite gagnante de l'Alliance irakienne unifiée qui avait à sa tête M. Hakim, aux élections du 30 janvier.

Un membre de l'Alliance kurde, liste arrivée en seconde position, a affirmé de son côté que les négociations avaient été interrompues lundi en raison des fêtes de Nawrouz, le Nouvel an kurde.

« Les négociations ont beaucoup progressé, et nous espérons la formation d'un gouvernement dans les plus brefs délais », a indiqué Fouad Maassoum, responsable de l'Union patriotique du Kurdistan de Jalal Talabani.

Reuters et AFP

Vivez la Nouvelle-Orléans avec couleur jazz 91,9 et LE DEVOIR attitude jazz

Courez la chance de partir pour le berceau du jazz et découvrez les racines mêmes de cette musique qui vous fait tant vibrer. Prix : Une semaine pour deux au luxueux Crown Plaza Astor, en plein cœur du quartier français, sur la célèbre Bourbon Street.



Remplissez correctement le coupon de participation et retournez le à Couleur Jazz. Écoutez attentivement Couleur Jazz 91,9 : Si votre coupon est sélectionné, vous aurez 30 minutes pour nous joindre et devenir finaliste. Le grand tirage aura lieu le vendredi 1^{er} avril 2005.

Vivez la Nouvelle-Orléans avec couleur jazz 91,9 et LE DEVOIR attitude jazz

Postez ce coupon avant le 1^{er} avril 2005 :
Vivez la Nouvelle-Orléans avec Couleur Jazz et Le Devoir
200, rue Laurier Ouest, bureau 250
Montréal (Québec) H2T 2N8

Participez autant de fois que vous le voulez. Aucun fac-similé accepté.

Prénom : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone (jour) : _____
Téléphone (soir) : _____
Courriel : _____

LE MONDE

Des proches de Chirac devant les juges

Paris — Le procès de 47 personnes, dont quatre anciens ministres et plusieurs proches de Jacques Chirac, poursuivies pour le financement occulte de plusieurs partis politiques, s'est ouvert hier devant le tribunal correctionnel de Paris.

C'est le plus important dossier de financement politique illégal jamais jugé en France.

Les deux plus importantes formations politiques du pays, le RPR (ancêtre de l'UMP) et le parti socialiste, sont principalement visés. L'ancien Parti républicain (PR, fondé dans l'UMP) et un élu centriste sont aussi mis en cause.

Les prévenus n'ont fait aucun commentaire à leur arrivée au palais de justice, où les attendaient des dizaines de journalistes. Seul l'ancien champion d'athlétisme et ancien ministre Guy Druet manquait à l'appel.

Selon l'accusation, des proches de Jacques Chirac auraient organisé entre 1989 et 1995 pour tous les partis un prélèvement illicite sur les entreprises de bâtiment et de travaux publics en échange des marchés de construction de lycées en Ile-de-France.

Le RPR, parti fondé et présidé par Jacques Chirac de 1976 à 1995, aurait ainsi collecté et réparti des dizaines de millions d'euros, versés soit sous forme de «dons» d'apparence légale pour le financement

politique, soit sous forme de valises de billets, soit par la prise en charge d'emplois fictifs.

Michel Roussin, chef de cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris (1984-1986), puis à Matignon (1986-1988), et directeur de cabinet à la mairie (1989-1993), est mis en cause par plusieurs prévenus pour avoir organisé le système.

Aujourd'hui âgé de 65 ans, il encourt jusqu'à dix ans de prison pour «complicité et recel de corruption et de trafic d'influence».

Guy Druet, champion olympique d'athlétisme, ex-ministre des Sports et membre du Comité international olympique (CIO), est lui aussi mis en cause pour avoir perçu entre 1990 et 1993 118 000 euros (188 000\$) de salaire d'une entreprise, sans contrepartie selon l'accusation.

Sont aussi sur le banc des prévenus l'ancienne «intendante» du RPR Louise-Yvonne Casetta, déjà condamnée dans deux autres affaires, l'ancien trésorier du PR Jean-Pierre Thomas et l'ex-président de l'Association de financement du PS, de 1991 à 1994, Gérard Peybernes.

Sont également mis en cause Gérard Longuet, ancien président du PR et ex-ministre de l'Industrie, ainsi que Michel Giraud, l'ex-président RPR du Conseil régional d'Ile-de-France et ex-ministre du Travail.

Reuters

Les avocats de Zacarias Moussaoui sont déboutés

Washington — La Cour suprême a refusé hier d'examiner le cas du Français Zacarias Moussaoui, seul inculpé aux États-Unis en lien direct avec les attentats du 11 septembre 2001, ce qui ouvre la voie à son procès jusque-là retardé par des batailles de procédure.

Les avocats de Moussaoui avaient saisi en janvier la plus haute juridiction américaine lui demandant d'examiner un arrêt pris en septembre par une cour d'appel de Virginie permettant à l'accusation de requérir la peine de mort et d'interdire le témoignage direct de trois témoins détenus au secret que Zacarias Moussaoui voulait faire comparaître en sa faveur.

Comme à son habitude quand elle accepte ou refuse d'examiner une affaire, la Cour suprême n'a pas motivé sa décision qui ouvre la voie au procès du Français risquant la peine de mort.

«C'est à la juge [chargée du dossier] de programmer» désormais la date du procès, a indiqué un des avocats de Zacarias Moussaoui, Edward McMahon, qui n'a pas souhaité commenter la décision de la Cour suprême. Selon lui, il ne devrait pas avoir lieu «avant 180 jours», ce qui le renvoie au plus tôt à septembre.

Zacarias Moussaoui, 36 ans, a été arrêté dans le Minnesota, pour violation des lois sur l'immigration, trois semaines avant les attentats du 11 septembre 2001, alors qu'il prenait des cours de pilotage.

La procédure contre Zacarias Moussaoui a été engagée fin 2001 et a été retardée par une bataille entre la défense et l'accusation, malgré les efforts du gouvernement américain d'accélérer la procédure.

La juge Leonie Brinkema, magistrate chargée du dossier au tribunal

fédéral d'Alexandria près de Washington, avait refusé en décembre la demande du gouvernement qui souhaitait que Moussaoui soit jugé à la fin mai 2005. La juge avait jugé cette demande «prématurée» car la Cour suprême avait été saisie par les avocats de Moussaoui.

En septembre une cour d'appel de Virginie avait estimé que l'accusation pouvait requérir la peine de mort. Le ministère de la Justice soutient que Moussaoui peut être condamné à mort même s'il ne savait pas ce qui allait se passer le 11 septembre puisque, selon l'accusation, «les complots pour lesquels Moussaoui est inculpé s'inscrivent dans un contexte plus large que celui du 11 septembre».

La Cour d'appel avait aussi annulé une décision prise en 2003 par la juge Brinkema autorisant le Français, qui assurait alors sa propre défense, à interroger, au moyen d'une connexion satellite sécurisée, Ramzi ben Al-Shaiba, considéré par les Américains comme le cerveau des attentats du 11 septembre et détenu dans un lieu tenu secret.

La magistrate avait également accepté le principe d'une déposition de Khalid Cheikh Mohamed, considéré comme numéro trois du réseau d'Oussama ben Laden, capturé en mars 2004 au Pakistan, et de Moustafa Ahmed al-Hawsawi, qui aurait participé au financement de l'opération.

Le ministère américain de la Justice s'oppose à l'audition de ces témoins, considérant que ces terroristes présumés pourraient compromettre la sécurité des États-Unis en témoignant au procès.

Moussaoui a démenti toute implication dans les attentats du 11 septembre.

Agence France-Presse

Haïti: l'ONU reprend deux commissariats

Port-au-Prince — La Mission de stabilisation de l'ONU en Haïti (Minustah) a affirmé hier avoir repris deux commissariats à d'ex-militaires qui lui ont en retour déclaré la guerre.

Ce sont des «opérations importantes pour le retour de la loi et de l'ordre et la stabilité dans le pays», a souligné lors d'une conférence de presse Damien Onses-Cardona, porte-parole de la Minustah. «On est en train de marquer des points dans la stabilisation en Haïti», a renchéri un officier marocain, le colonel Elouafi Boulbars.

Au cours de ces interventions, à Petit-Goâve (sud) et Terre-Rouge (centre), deux Casques bleus — un Sri-Lankais et un Népalais — ont été tués et quatre blessés. Deux militaires ont été tués et 37 capturés, dont 12 ont été blessés, a précisé l'ONU. Des civils ont aussi été blessés à Petit-Goâve.

Un des chefs des ex-militaires haïtiens, basé dans le centre du pays, a appelé hier ses troupes à mener une guérilla contre les Casques bleus.

«Je vous demande d'adopter un comportement de guérilla. Mettez-vous en civils, fondez-vous dans la population pour vous défendre contre la Minustah qui est une force de guerre et non de paix», a souligné Joseph Jean-Baptiste sur

plusieurs radios haïtiennes.

Le gouvernement haïtien a recensé 2800 anciens militaires dans le pays, mais des centaines d'autres disent avoir fait partie de l'armée haïtienne dissoute en 1994 par l'ancien président Jean Bertrand Aristide. Ces ex-soldats ont participé début 2004 à l'insurrection qui a contribué à son exil en Afrique du Sud. Ils contrôlent toujours plusieurs villes haïtiennes et réclament le rétablissement de l'armée.

Quelque 160 Casques bleus ont été mobilisés dimanche à Petit-Goâve, et 300 à Terre-Rouge, selon l'ONU. Dans cette dernière ville, les insurgés ont utilisé la population civile comme des «boucliers humains», et les Casques bleus n'ont pas voulu riposter aux tirs pour ne pas faire des victimes innocentes, a-t-on précisé de même source.

Selon la police haïtienne, qui participe à la reprise par les Casques bleus des bâtiments contrôlés par des ex-soldats, de nouvelles interventions vont être menées prochainement. Damien Onses-Cardona a espéré un désarmement pacifique pour les autres villes.

Après de multiples retards, une opération d'indemnisation a été récemment lancée par le gouvernement à l'intention des anciens militaires.

Agence France-Presse

La justice est appelée à décider si Terri Schiavo doit être réalimentée

Washington — Une extraordinaire affaire d'euthanasie revient devant la justice américaine hier, grâce à une mobilisation sans précédent de la Maison-Blanche et du Congrès, de décider si oui ou non Terri Schiavo, plongée dans un état végétatif depuis 15 ans, doit être menée à la mort par privation d'alimentation.

Une audience devant un juge fédéral de Tampa (Floride) a eu lieu hier, mais le juge James Whittemore n'a pas statué sur l'opportunité de rebrancher le cathéter d'alimentation et d'hydratation de Terri Schiavo, 41 ans, mis hors circuit vendredi sur ordre de la justice de Floride.

«Je ne dirai pas où, comment ni quand» la décision sera communiquée», a dit le juge hier soir.

Les parents de la jeune femme, tout comme les opposants à l'euthanasie, soulignent l'urgence d'une telle décision alors que, selon les experts, Terri Schiavo pourrait expirer entre jeudi prochain et la fin du mois, faute d'alimentation.

Une loi votée en pleine nuit par la Chambre des représentants à Washington, et promulguée moins d'une heure plus tard par le président George W. Bush rentré d'urgence de son ranch texan, au nom de la «culture de la vie», a permis hier aux parents d'en appeler à la justice fédérale, après des échecs répétés devant la justice de Floride.

Le chef de file de la majorité républicaine à la chambre basse du



CARLOS BARRIA REUTERS

Manifestants devant l'hôpital Woodside, à Pinellas Park, en Floride.

Congrès, Tom DeLay, a estimé que le juge n'aurait d'autre choix que d'ordonner le rebranchement du cathéter, «sinon [Terri Schiavo] pourrait mourir avant que l'affaire ne soit plaidée» sur le fond.

Les parents, Bob et Mary Schindler, qui mènent une très efficace campagne relayée par de puissantes organisations chrétiennes conservatrices, comme la Christian coalition, estiment que leur fille a une chance de rémission et veulent la garder en vie, alors que son époux et tuteur, Michael Schiavo, a obtenu de la justice la fin des traitements médicaux.

Hier matin, le père de la jeune

femme a assuré qu'elle lui avait «sourit», quand «je lui ai demandé si elle était prête à prendre un petit-déjeuner».

«Dans des cas comme celui-ci, qui posent de graves questions et soulèvent des doutes réels, notre société, nos lois et nos tribunaux doivent prendre en compte la protection de la vie», avait souligné dans la nuit le président Bush, promettant de se «tenir aux côtés de ceux qui défendent la vie de tous les Américains, y compris les handicapés».

Cependant l'opinion publique est très fortement opposée (à 70 %) à l'intrusion des politiques dans ce dossier, et une grosse majorité

(60 %) estime qu'il doit être mis fin à l'alimentation artificielle de Terri Schiavo, selon un sondage publié hier par la télévision ABC.

De quoi conforter le mari, Michael Schiavo, désormais en ménage avec une autre femme avec laquelle il a des enfants, qui répète que les élus «n'ont rien à faire dans cette affaire». Le refus d'être maintenu en vie, «c'est le vœu de Terri», a-t-il assuré. «Chaque Américain a ce choix. Cela concerne Terri, pas moi, pas les Schindler et pas le Congrès», a-t-il dit sur NBC.

Plusieurs professeurs de droit ont également dénoncé l'intervention des politiques dans cette affaire. Terri Schiavo «est devenue un pion, permettant à des personnalités et des groupes de marquer des points et de lever des fonds», a déploré Tomu Mayo, professeur de droit à l'université Southern Methodist.

Mais le Vatican a pris position pour le maintien en vie de Terri Schiavo, une catholique. «Qui peut, et sur la base de quels critères, établir à quelle personne concéder le "privilege" de vivre?», s'interrogeait hier l'Observateur Romano, l'organe officiel du Vatican.

En 2003 déjà, l'appareil d'alimentation avait été mis hors circuit, avant d'être rétabli six jours plus tard, à la suite de l'adoption d'urgence d'une loi par le Parlement de Floride, ultérieurement déclarée inconstitutionnelle.

Agence France-Presse

Voiture sport à l'intérieur.



FX à partir 53 000\$

L'ÉVÉNEMENT SPORT d'Infiniti

- Jusqu'au 31 mars -

POUR UNE DURÉE LIMITÉE, TAUX DE LOCATION DE 4,5 % SUR TOUTES LES BERLINES G35, G35 COUPÉ, ET FX 2005*

Le FX d'Infiniti. Moitié VUS de luxe, moitié voiture sport. Sa longue liste d'équipement vous en mettra plein les sens : moteur V6 de 280 chevaux ou V8 de 315 chevaux • traction intégrale ATTESA E-TS™ • sonorisation Bose® de 300 watts • sièges avant chauffants en cuir • systèmes de navigation et de divertissement mobile DVD et premier système de détection de sortie de voie en Amérique du Nord* aussi offerts • Faites un essai routier aujourd'hui. Infiniti.ca

Offre de Location Privilage

Location à
4,5%

- LOCATION DE 39 MOIS.
- 24 000 km alloués annuellement.
- Aucun dépôt de sécurité.
- Faibles frais de kilométrage additionnel.



INFINITI.

Infiniti de Brossard

9005, boul. Taschereau
Brossard (Québec)
(450) 445-5799

Infiniti Laval

305, boul. Saint-Martin Est
Laval (Québec)
(514) 382-8550

Meridien Infiniti

4000, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
(514) 731-7977

Spinelli Infiniti

345, boul. Brunswick
Pointe-Claire (Québec)
(514) 697-5222

*TAUX DE FINANCEMENT À LA LOCATION POUR UN TEMPS LIMITÉ offert sur tous les modèles berline G35, G35 coupé et FX 2005 et uniquement auprès des Services financiers Infiniti, sujets à l'approbation de crédit. Exemple de location d'une berline G35 2005 (G4TG75 A400)/G35 coupé 2005 (G2TG75 A400)/FX35 2005 (F6SG75 A400): mensualités de 369 \$/469 \$/569 \$ pour une location de 39 mois à un taux de location de 4,5 %. Comptant de 7858 \$/7858 \$/7858 \$ ou échange équivalent et première mensualité requis à la livraison. Aucun dépôt de sécurité. Total des frais de location : 22 249 \$/26 149 \$/30 049 \$ comprenant les frais de transport et de préparation (1267 \$/1274 \$/1280 \$), 78 000 km alloués, kilométrage additionnel à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est conclue au début de la location). Des offres ne requérant aucune mise de fonds initiale sont aussi disponibles. Taxes, immatriculation, assurance, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM en sus. IPDSF pour la berline G35 2005/ la G35 coupé 2005/ le FX35 2005 à partir de 39 900 \$/45 900 \$/53 000 \$. Taxes, immatriculation, assurance, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM, frais de transport et de pré-livraison en sus. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Voyez votre concessionnaire Infiniti le plus près pour connaître tous les détails.

É D I T O R I A L

Couloir de la mort

Avec l'affaire Schiavo, les Américains assistaient moins à un débat moral qu'à une triste chicane de famille. Ici comme là-bas, les arrêts de traitements arrivent fréquemment dans les hôpitaux: ce n'est pas en soi une nouveauté. En transformant ce conflit en enjeu national, le Congrès vient sérieusement de déraper.

Le président George W. Bush a paraphé le projet de loi pour alimenter Terri Schiavo de façon aussi expéditive qu'au temps où, gouverneur du Texas, il refusait les demandes de clémence des condamnés à mort. Un exposé bâclé avant de cocher «non» le jour même de l'exécution; un président qu'on réveille à une heure du matin pour une signature et qui retourne prestement à son lit pour le cas Schiavo. Le président tient à se coucher tôt et il n'était pas question, dimanche, de changer sa routine.

On pourrait certes ironiser sur sa soudaine préoccupation envers le droit à la vie des handicapés, lui qui a déjà approuvé l'exécution d'un déficient mental. Notons simplement que le couloir de la mort lui est familier: cela doit être moins difficile d'y maintenir une Terri Schiavo. Mais cela n'a rien à voir avec la compassion.



Josée Boileau

Ce qui a en fait été en jeu ces derniers jours, c'est que l'État de droit, au nom d'un pseudo-débat sur l'euthanasie, a carrément été bafoué. Ce qui n'est pas sans inquiéter, dans un pays dont les garde-fous juridiques et institutionnels sont un modèle pour le monde entier.

De fait, depuis sept ans, tous ces mécanismes ont été mis en œuvre pour juger de la cause Schiavo: présentation du cas devant toutes les cours appropriées, permettant ainsi à 19 juges de se prononcer et à des dizaines de médecins d'examiner la patiente (tous recommandant la fin de l'alimentation de Mme Schiavo); débats au Sénat et à la Chambre des représentants de la Floride; intervention du gouverneur. Les deux familles qui se disputent les volontés de Terri Schiavo ont tiré le maximum de toutes les règles, mais elles sont restées à l'intérieur de celles-ci. Or en fin de semaine, les politiciens de Washington ont basculé de l'autre côté. Les débats au Congrès ont été menés en dehors des façons de faire habituelles: ils ont eu lieu un dimanche, le Sénat a adopté la loi en présence de seulement trois sénateurs, et la Chambre des représentants a voté après minuit afin de contourner certaines règles.

Surtout, le Congrès a adopté une loi qui outrepassa la juridiction des États, qui cible spécifiquement une personne et qui intervient dans une chicane familiale. Les Pères de la Constitution qui ont voulu préserver le régime politique américain de la tyrannie, de la confusion des pouvoirs et de l'ingérence dans la vie des individus, ont dû se retourner dans leur tombe. Les constitutionnalistes, eux, s'arrachent les cheveux depuis dimanche, dénonçant les uns après les autres ce dangereux précédent.

Or, surprise, ce mécontentement semble partagé! Les premiers sondages menés hier par les chaînes télévisées faisaient voir l'important désaccord des Américains devant l'adoption en catastrophe de cette loi spéciale. Bien peu d'entre eux, d'ailleurs, estimaient que le Congrès avait eu à cœur les intérêts de Mme Schiavo. Pas fou le peuple, il a bien compris que, républicains et démocrates confondus, ils pensaient tous à leur réélection. Et comme l'humeur populaire est au conservatisme, que les champions de l'organisation et du financement sont les lobbys religieux, et que les élections au Congrès ont lieu l'an prochain, la survie de Mme Schiavo semblait une excellente carte à jouer.

Le drame, «Aucun» c'est que le Congrès s'est mêlé d'une partie qui ne le regarde pas, et qu'il a triché. Et que la porte est ouverte pour qu'il puisse recommencer.

L'ONU selon Annan

La réforme de l'ONU est sur la table. Voulu et défendue par le secrétaire général Kofi Annan, la refonte envisagée, si elle est entérinée par les 191 membres, modifiera le profil de la maison onusienne sur quatre plans, essentiellement le conseil de sécurité, le droit de la guerre, les droits de la personne et la définition du terrorisme. On se rappellera que la volonté affichée par Annan de secourir les Nations Unies découle directement du fiasco observé lors du débat sur l'intervention en Irak.

Depuis la chute du mur de Berlin, le conseil de sécurité a été régulièrement l'objet de bien des convoitises. Arguant soit de leur puissance militaire, soit de leur poids économique, cinq pays — l'Inde, le Brésil, le Japon, l'Allemagne et l'Italie —, estimaient détenir un billet d'entrée au Saint des Saints. Si l'Italie semble hors course, les quatre autres pourraient s'asseoir aux côtés des cinq permanents, mais sans avoir en main le fameux droit de veto. Les deux formules déposées hier, au demeurant complexes, maintiennent les prérogatives accordées au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale aux cinq membres permanents.

Dans un cas comme dans l'autre, le nombre de membres sera identique, soit 24. Mais lorsqu'on s'attarde quelque peu aux mécanismes décisionnels, on constate ou plutôt on a la nette impression que les intérêts respectifs des cinq grands ont prévalu sur le sens commun. En clair, ce n'est pas demain la veille que le conseil de sécurité sera le siège de la conscience morale du monde. Il était et demeurera un club sélect.



Serge Truffaut

On se consolera en notant que, quelle que soit la formule que choisiront les membres de l'ONU, le conseil une fois chamboulé, une fois augmenté de neuf membres, sera plus en phase avec la géographie du monde. Ainsi, les univers africain et hispanique seront mieux représentés. Soulignons au passage le fait que l'Espagne mène une guerre derrière les rideaux pour que les millions d'individus qui parlent la langue que l'on sait aient une voix équivalente à leur poids dans les diverses organisations internationales.

En ce qui concerne les droits de la personne, l'actuelle commission devrait faire place à un conseil. En la matière, Annan et le conseil des sages qui a planché sur la refonte de l'ONU pendant un an font preuve d'une juste ambition. Si leur projet est accepté, la défense des droits disposera de muscles ou de moyens qui lui ont fait cruellement défaut dans le passé. À cet égard, il faut rappeler que les récents scandales avaient réduit la crédibilité de la commission à une peau de chagrin.

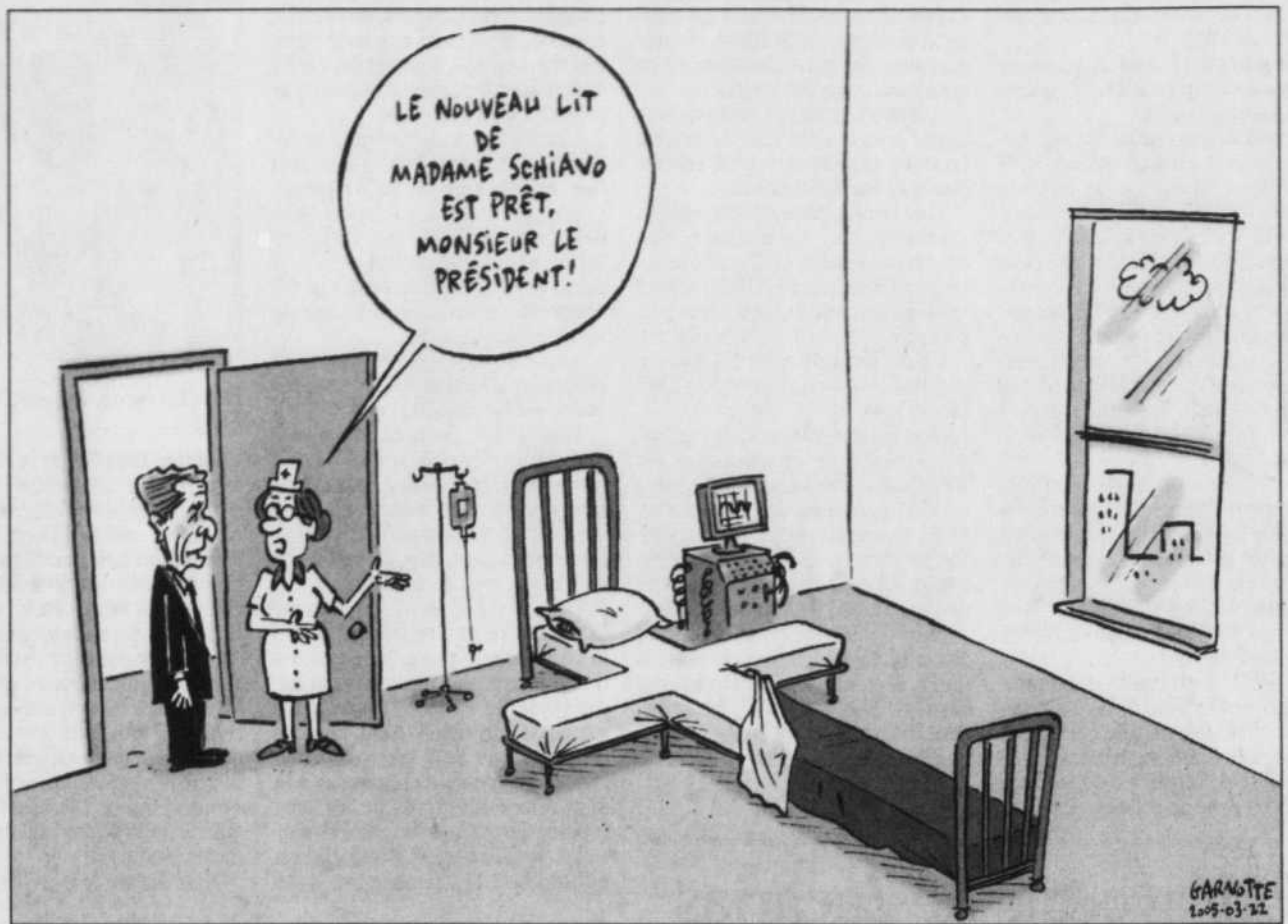
Pour ce qui est du droit à la guerre ou, pour reprendre l'expression officielle, *action préemptive collective*, qu'Annan avait conceptualisée après l'intervention en Irak, on ne peut qu'être déçu. Plutôt que d'avancer une ou des propositions, Annan a jugé qu'il valait mieux renvoyer le dossier aux membres du conseil de sécurité. Selon lui, c'est à ces derniers de fixer les règles en la matière.

Cela étant, il est écrit dans le ciel que la réforme sur laquelle voteront les membres de l'ONU en septembre sera une pâle copie de celle déclinée hier. L'ONU a un don particulier et constant pour se transformer en une auberge espagnole.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Démocratie montante

Lettre ouverte à M. Paul Cellucci, ambassadeur des États-Unis au Canada Monsieur,

Dans un article publié le 15 mars, vous incitez le Canada à accroître son influence mondiale en achetant de plus gros avions militaires.

J'ignore vraiment l'idée que vous vous faites de la démocratie. Ici au Canada, les représentants politiques doivent prendre en compte d'abord l'opinion des Canadiens avant celle des autres États. Vous aurez sans doute compris, au cours de votre mandat au Canada, que nos élections sont de moins en moins une simple formalité, qui, une fois réalisée, laisse le champ libre aux élus pour faire ce qu'ils veulent. Le revirement récent, espérons-le réel, de la politique canadienne sur la participation du Canada au projet de bouclier antimissile illustre bien cette force montante de la démocratie dont l'administration que vous représentez se fait pourtant l'apôtre. Ce serait dommage que cette démocratie soit aujourd'hui boudée parce qu'elle ne suit pas toujours les directives du puissant voisin du sud.

Il faut dire que la population canadienne est de plus en plus critique, et que les hommes politiques tout autant que les partis doivent y être attentifs. L'usurpation du pouvoir démocratique par les lobbys des États et des entreprises devient de plus en plus difficile, même avec les moyens sophistiqués de la manipulation de l'information. Le leadership auquel vous référez pour que notre premier ministre amène les citoyens à aller

dans le sens que vous souhaiteriez qu'il aille à ses limites.

C'est de plus en plus vrai pour les pays totalitaires et encore davantage pour nos jeunes démocraties. On ne peut contrôler à l'infini les médias de communication, la circulation de l'information et encore moins les consciences de plus en plus interpellées et éclairées.

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans la politique canadienne, vous n'avez qu'à prendre la nationalité canadienne et à relever le défi de la démocratie telle que nous la vivons. Vous serez toujours le bienvenu.

Bien à vous

Oscar Fortin
Québec, 17 mars 2005

Le travail ou les devoirs?

Le régime de retraite des enseignants de l'Ontario, communément appelé Teachers, a annoncé un rendement de 17,3% sur son portefeuille immobilier, géré par Cadillac Fairview, alors que l'indice du coût de la vie progresse d'à peine 2%.

Teachers exploite au Québec des centres commerciaux (Carrefour Laval, Fairview Pointe-Claire, Galerie d'Anjou, Promenade Saint-Bruno et Galerie Chagnon à Lévis). Cadillac Fairview, lors de la dernière rentrée scolaire, a contraint ses locataires commerciaux, sans protection d'une Régie du loyer, à ouvrir tous les soirs de la semaine jusqu'à 21 heures et le dimanche dès

10 heures, malgré eux.

Il est étonnant que des enseignants ontariens pour faire plus de «cash» obligent des étudiants québécois à travailler en soirée plutôt que de rédiger leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons. Et qu'ils astreignent des parents à s'affairer dans des magasins plutôt que d'être à la maison en famille.

Jean-Claude Lapierre, libraire
Verdun, 16 mars 2005

Justice sociale

Le Québec se démarque du reste de l'Amérique du Nord par ses politiques sociales, et notre richesse collective est mieux répartie. Pourquoi? Parce que les valeurs d'équité et de justice sont au centre de nos priorités. Le gouvernement au pouvoir ne tient pas compte des priorités de ses électeurs que ce soient les étudiants, les syndicats, les groupes communautaires, les gens de la fonction publique, ils revendiquent tous un besoin de gouvernance éclairée.

Une vision globale qui tiendrait compte de tous les acteurs de toutes les sphères de la société. Le dialogue est rompu entre les différents organismes et le gouvernement depuis le début de son mandat. Nous aurions grand besoin d'un réel débat de société afin de savoir ce que la population souhaite et aspire. Des élections seraient donc le moyen idéal de le permettre.

Kristal Vincent
Trois-Rivières, 17 mars 2005

LIBRE OPINION

Mais quel pays!

la séduction y était. Ce pays qui n'est pas un pays mais l'hiver me prit dans son charme.

Cela risque de vous étonner, car, vous autres Québécois, avez tendance à vous plaindre d'un manque d'attention et d'affection dans le monde.

Mais vous avez tort. Vos écrivains, vos chanteurs, vos conteurs, votre paysage, votre identité tourmentée, flagellée, et serine à la fois, m'ont apporté une autre évasion, d'abord émotionnelle et, puis, de plus en plus intellectuelle... sans jamais y perdre les émotions...

Devenu un enfant d'une autre quête folle, j'ai trouvé dans cette marche à l'amour tout un univers dans votre spécificité, l'univers d'un petit pays rapaillé qui sait faire de grandes choses...

Car la grandeur d'un peuple ne se résume pas au nombre de ses habitants, mais on la trouve dans ses gestes, dans ses souffrances, dans ses survivances, dans ses résurrections, dans les mille fulgurances de ses métamorphoses, dans ses rêves...

Un messenger du Québec

L'an dernier, j'avais droit à une belle et noble nomination dans *Le Devoir*, Michel Venne m'y a appelé un «messenger du Québec».

Suis-je vraiment un messenger du Québec en Allemagne? J'en suis UN, mais il y en a bien d'autres. Car je ne suis pas le seul à avoir fait cette marche à l'amour du Québec. Vous y disposez d'un grand réseau d'amis, partout dans le monde.

Dans ma longue expérience comme président de l'Association internationale des études québécoises, j'ai pu rencontrer des

«mordus du Québec» partout dans le monde, et c'est grâce à cette Association que cette armée de messagers a admirablement grandi.

Ces messagers sont beaucoup plus que des courroies de transmission de ce que vos ministères aiment appeler «le rayonnement du Québec». C'est une définition trop jacobine pour la Terre de Québec que votre Gaston Miron a appelée Mère Courage.

Fierté

Non, nous ne sommes pas là à cause d'un rayonnement quelconque, nous sommes là parce que vous êtes ce que vous êtes et parce que nous partageons les mêmes rêves charbonneux douloureux, la lumière du verbe, le regard de l'autre, le geste du médiateur...

Ce messenger étranger, nommé «québécois», il n'est ni simple récepteur ni amplificateur d'un rayonnement québécois quelconque. Il est plutôt un médiateur qui se soulève en tige pile-mêle à la croisée des rumeurs de nos âmes respectives.

Oui, vous avez des messagers partout, et je suis fier d'en faire partie. Fier, mais surtout reconnaissant, car le jeune homme allemand rapaillé d'autrefois a pu trouver sur cette Terre de Québec, votre terre, une tendresse qu'il n'a pas connue. Je parle de la tendresse de mes amis et de mes collègues dont beaucoup sont présents dans cette salle et vers qui vont mes sentiments de remerciements. Sans vous qui vous êtes les vrais messagers de votre pays, je ne serais pas ici.

Et je parle surtout et enfin de la tendresse de tout un pays qui n'est pas un pays — mais quel pays!

IDÉES

Racisme et discrimination, les grands absents des politiques et discours publics au Québec

MARYSE POTVIN

Docteure en sociologie de l'EHESS (Paris), associée de recherche au Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) et à la Chaire en Relations ethniques, Université de Montréal*



Des pierres tombales marquées du signe nazi, une forme de racisme que l'on voit régulièrement un peu partout dans le monde.

VINCENT KESLER REUTERS

Mais elle coïncide aussi avec le passage des francophones du statut sociologique de groupe «minoritaire» à celui de «majoritaire», qui a eu des effets certains sur les conceptions critiques des inégalités, des discriminations et des rapports de pouvoir.

Le discours nationaliste s'est rapidement dissocié de ses références anticolonialistes et tiers-mondistes, passant du mouvement de «libération nationale» comme minoritaire à un mouvement d'affirmation nationale comme majoritaire. Dans cette foulée, les perspectives critiques, historiques et internationalistes sur le racisme et les discriminations se sont faites de plus en plus rares, comme dans les manuels scolaires (McAndrew, 2004). Ce statut allait désormais orienter le discours

normatif dominant, à caractère civique, sur l'intégration des minoritaires à la majorité francophone.

Depuis 15 ans, on se penche sur l'interculturel, les facteurs d'intégration, la citoyenneté et la cohésion sociale, sous l'angle de sentiments d'appartenance, de participation et de responsabilités des citoyens. [...] Le racisme, les discriminations et les inégalités produits par les rapports sociaux de pouvoir (in-égaux) sont peu nommés, apparaissent comme des faits marginaux et non interreliés, qu'une intégration plus volontariste va bien finir par résorber, ou sont expliqués par des «écarts culturels», des difficultés de sensibilisation, de communication interpersonnelle ou de compréhension mutuelle.

Les individus plutôt que les groupes

Certes, l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration apportait une vision renouvelée du processus d'intégration, mais s'il a déterminé les grandes lignes d'une conduite institutionnelle, il n'a pas donné lieu à un modèle d'intégration s'adressant aux couches vulnérables et aux jeunes Québécois de deuxième ou troisième génération des «minorités visibles».

Le gouvernement québécois a plutôt proposé, au Forum national sur la citoyenneté et l'intégration en 2000, sa vision de la «citoyenneté québécoise», qui évitait de faire des distinctions d'ordre culturel ou social entre les citoyens, les subordonnant plutôt à une identité universelle tout en dégageant les traits distinctifs (ou particularités nationales) de la société québécoise avec les paramètres d'un contrat civique commun. L'enjeu était plus l'appartenance au Québec que l'égalité.

Pour définir ce contrat civique, le document de consultation détaillait abondamment les rapports de concurrence Québec-Canada, sans se pencher sur la réalité des rapports sociaux entre minoritaires et majoritaires au Québec. Il reflétait l'idéologie néolibérale des années 1990, faisant peser les inégalités et les responsabilités de la citoyenneté sur les seuls individus — sans interpeller les milieux économiques ou syndicaux — et évacuant toute perspective groupale, dont la question autochtone.

Dans une telle perspective, il est difficile de concevoir le racisme et les discriminations autrement que sous l'angle de problèmes interpersonnels, psychologisants et découlant de préjugés. Les dimensions historique et sociologique du racisme, à la fois comme produit et producteur d'inégalités entre individus, groupes et peuples, n'ont donc pas été au fondement du discours public québécois.

La frilosité des gouvernements québécois sur ces questions donne l'impression que la reconnaissance gouvernementale du racisme au Québec — qui se manifeste dans des pratiques sociales qui ne relèvent souvent pas de l'État — constituerait un aveu d'échec du «modèle d'intégration» québécois, et légitimerait les accusations de racisme émergeant ponctuellement du Rest of Canada et des rapports de concurrence Canada-Québec.

Une politique élargie

Pour être au plus près des réalités sociales, le Québec devrait donc se doter d'une politique élargie de lutte contre les inégalités et les discriminations, d'un discours cohérent et d'un plan d'action en la matière. Cette politique devrait relever du premier ministre et transcender les ministères sectoriels ou spécifiques. Elle ferait l'équilibre entre l'égalité, les droits de la personne, l'intégration des immigrants et les politiques sociales de lutte contre la pauvreté... et contre les discriminations.

Les droits économiques et sociaux inscrits dans la Charte ne constituent pas qu'un simple discours juridique, mais doivent correspondre à une volonté politique d'atteindre une égalité substantive pour des groupes dont les diagnostics démontrent leur inégalité de statut et de traitement. Cette politique devrait aussi interpeller directement les acteurs de l'emploi (entreprises, syndicats, etc.), du logement, du système de justice et de l'éducation, et être axée sur une solidarité intergénérationnelle. Elle agirait aussi comme cadre d'articulation des interventions déjà existantes dans les différents secteurs en matière d'égalité des droits, des chances et des résultats.

*Les opinions exprimées ici n'engagent que l'auteure, mais le CEETUM et la Chaire en relations ethniques de l'Université de Montréal tiennent aujourd'hui une journée de réflexion sur le thème Racisme et antiracisme au Québec: une occultation dans les politiques et discours publics de différents secteurs?

De minoritaire à majoritaire

Pourtant, dans les années 1980, le racisme (et l'antiracisme) était plus directement l'objet d'analyses et de développements pédagogiques, notamment dans les discours critiques et militants de la gauche et du milieu syndical, et dans le réseau des institutions anglophones, comme la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (McAndrew, 2004).

Dans le premier cas (dans les Cahiers de pédagogie progressiste de la CEQ, par exemple), le racisme et les inégalités étaient abordés non pas comme des problèmes «interpersonnels» ou découlant des préjugés, mais bien sous l'angle de l'interrelation des systèmes de pouvoir et d'inégalités historiques entre majoritaires et minoritaires, autant dans les rapports internationaux que dans ceux qui marquaient et définissaient la position des francophones, des minorités immigrantes et des autochtones au Canada.

Dans le second cas, il s'agissait d'une perspective antiraciste plus classique, inspirée du courant ontarien, à laquelle on a reproché son silence presque absolu sur les rapports linguistiques. Quoi qu'il en soit, ces approches ont pratiquement disparu au Québec à la fin des années 1980, sans doute en raison d'une montée du conservatisme ou d'un «consensus social vers le centre».

Cette disparition, ou occultation est, sans doute, attribuable à d'autres facteurs concomitants, comme les mutations constantes du racisme et des discriminations dans les sociétés «égalitaires», en raison justement de leur illégalité et de leur illégitimité à l'ère des droits de la personne.

France, mère des arts... que sont tes enfants devenus?

JEAN-LOUIS HÉRIVAUULT

Ancien député du Québec à Toronto et Vancouver

Arrivé en Amérique en 1966, de ce pays dont les Québécois se sentent si proches et si différents à la fois, n'ayant jamais renié mes origines hexagonales bien qu'ayant servi le Québec pendant la plus grande partie de ma vie professionnelle, je suis toujours perplexe, et parfois peiné, de constater l'incompréhension et la méconnaissance du Québec dont font preuve certains intellectuels français.

Les commentaires, tant sur la forme que sur le fond, de Bernard-Henri Lévy sur l'affaire Juppé, paru récemment dans *Le Point* et repris par *Le Devoir*, n'en sont que malheureusement une illustration supplémentaire. Le tourbillon médiatique qu'il crée méthodiquement autour de lui, avec la complicité de la presse électronique et écrite française, à coups de demi-mensonges et de demi-vérités, ne justifie en rien la malhonnêteté de ses arguments, même si ses propres détracteurs se laissent prendre à ses pièges délibérés.

BHL a été de tous les combats humanitaires des 20 dernières années et sa lutte sans relâche contre tous les «ismes» de la planète mérite notre respect. Mais nous sommes au Québec, où les moyens qu'il utilise pour, tel Napoléon, se sacrer lui-même empereur du Bien, n'auraient trouvé grâce aux yeux de personne sans que nul nous qualifié de tel ou tel «isme».

Nous devons donc répondre sur notre terrain, celui de la rigueur, à celui qui, lui-même, a déclaré qu'*«on ne lutte pas contre les menteurs avec l'arme du mensonge»*. La forme ne doit jamais détourner des vrais débats, et c'est pour cela qu'elle est si importante.

Mépris et condescendance

La méconnaissance du monde universitaire qué-

bécois de la part de BHL, qui s'est impliqué dans l'affaire Juppé, est méprisante et condescendante, et sent l'impérialisme intellectuel qu'il devrait lui-même combattre pour rester fidèle à son engagement personnel.

Affubler ses collègues universitaires québécois à quatre reprises d'expressions telles «d'autres» ou «un certain» trahit une suffisance personnelle qui détruit par avance son propos, aussi juste pourrait-il être. Cet «autre Gérard Bouchard» est, en passant et pour sa gouverne, un historien mondialement reconnu que la France a fait chevalier de la Légion d'honneur en 2002.

Mais là n'est pas le pire. Le mode pamphlétaire est un mode percutant et souvent habile pour attirer l'attention. Comparer notre milieu universitaire aux Sorcières de Salem ou au maccarthysme relève de l'ignorance crasse. Soit BHL ne connaît pas l'histoire américaine, ce qui m'étonnerait fort, soit il ne connaît rien au Québec, ce qui me semble plus probable.

Le vrai problème

Le vrai problème, que BHL n'aborde à aucun moment, est que monsieur Juppé a été condamné pour prise illégale d'intérêts. L'École nationale d'administration publique n'est pas juste une autre institution universitaire. Elle forme la fonction publique québécoise, mais pas uniquement, à la rigueur administrative et à la responsabilité dans la gestion du bien public. Elle partage, avec des programmes et des structures très différents les mêmes ambitions que l'ENA de Strasbourg.

L'ENA française serait-elle prête à accepter comme maîtres de conférence les Charles Guité, Jean Pelletier ou André Ouellette? Bien que l'expérience de gestion de l'État de ces trois hommes relève de

l'exceptionnel, permettez-moi d'en douter. Pourtant, ils n'ont pas été condamnés, et certains ne le seront peut-être jamais.

Alain Juppé ne vient pas au Québec pour parler des Cathares ou de la dynastie Ming, sujets par ailleurs forts intéressants, ou faire la promotion des vins de Bordeaux, activités qui, j'en suis sûr, lui auraient toutes garanti un accueil beaucoup plus cordial ici. Il y vient pour partager son expérience d'homme public qui vient d'être sanctionnée par la justice de son pays.

BHL affirme que les décisions françaises de justice ne valent pas dans les «autres ordres». La pauvreté de l'argument exaspère puisque le Législatif français est obligé d'accepter et applique, d'ores et déjà, l'inéligibilité d'Alain Juppé, aussi temporaire soit-elle. [...] Bien sûr, la peine efface la dette civile. Encore faut-il qu'elle soit purgée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Alain Juppé en est bien conscient, puisqu'il veut meubler ce vide qui le sépare de la reprise de sa carrière.

La condamnation, en effet, ne nous dit que peu sur l'indignité personnelle, ou son absence, de l'ancien premier ministre. Je suis certain qu'Alain Juppé est un personnage fort agréable à fréquenter. Mais cette sentence nous dit que la justice française, par ailleurs fiable, et c'est pour ça qu'il existe des recours en appel, l'a jugé indigne moralement et professionnellement, une faute grave quand on aspire à un rôle politique de premier plan.

Les tractations qui entourent actuellement la prolongation de la protection de l'immunité du présent chef de l'État français en disent long sur les compromissions que la France est prête à faire pour protéger certains élus, phénomène qui dépasse les clivages politiques quand on sait le flou artistique qui entoure les

malversations de la fin de l'ère Mitterrand. [...]

Pas des fondamentalistes

Le puritanisme vertueux n'est pas un caractère marquant du Québec. Nous sommes plutôt irrévrencieux, trait que nous partageons avec nos cousins français. Mais nous faisons la différence entre le convivial et l'institutionnel. Nous nous permettons souvent des écarts de langage en privé avec une pointe d'ironie, et c'est pourquoi il fait bon vivre ici.

Mais ce qui unit le Québec, ce sont ses institutions. Ce qui explique que nous réagissons si spontanément lorsqu'elles sont prises à partie par ceux qui, bien qu'affectivement très proches, ne sont pas nos concitoyens.

Oui, nous tenons à un visage démocratique et nous sommes obsédés par la transparence. Cela fait-il des Québécois des fondamentalistes? Si une telle réaction était venue de certains pays qui, sous le couvert d'une constitution démocratique, sont toujours gouvernés par de petits despotes, vous auriez probablement été applaudi chaleureusement. Peut-être auriez-vous même pris cette fois le premier avion pour soutenir les tenants de la morale. Mais votre goût pour la manipulation médiatique vous aurait peut-être poussé à tout orchestrer de votre salon rive gauche sans mettre le nez dehors. Quant à venir au Québec et rencontrer ceux que vous fustigez, quelle perte de temps!

Finalement, même si les religions et les papes de tous ordres, remplacés dans tout pays éclairé par les philosophes dont vous êtes privilégié de faire partie, ne tiennent que peu de place dans la vie publique québécoise aujourd'hui, le Québec, pour nord-américain qu'il soit, est encore, comme la France, largement de culture catholique. Foin de ce néoprottestantisme américain, affirmation qui confirme votre ignorance de notre pays.

France, mère des arts... continue à nous éclairer et protégez-nous de l'ignorance mesquine et organisée.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire); Michel Garneau (cartographie); Diane Pécourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relateurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relateurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (théâtre et cahier culture), Julie Carpentier (jeu vidéo), Paul Bennett (jeu vidéo), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiatic), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédéric Dupont (correspondant international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cormier (correspondantes parlementaires à Ottawa); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (jeu vidéo international) et Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillion, Nathalie Zematis, Olivier Zaida, Yannick Morin (surnuméraire), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Carole Simard; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Germain Haec (responsable), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

SARM

SUITE DE LA PAGE 1

vont porter leurs fruits pour contrôler ce type d'infection», a expliqué le ministre, qui, depuis janvier, a noté des résultats encourageants pour toutes les infections nosocomiales, y compris le SARM.

Microbiologiste-infectiologue à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, le Dr Karl Weiss confirme que ces mesures ont eu un effet tangible sur le nombre de cas de SARM répertoriés à son hôpital. Ce qui l'inquiète davantage toutefois, c'est de voir que la bactérie a désormais gagné la communauté. «Dans les centres de soins prolongés, les porteurs ne se décolonisent pas facilement. Ils sont comme des réservoirs, ce qui favorise la prolifération de la bactérie.»

Le SARM a en effet connu une progression importante au Québec en 20 ans. On le retrouve maintenant dans presque toutes les régions et la plupart des grands hôpitaux. Un document obtenu par un journaliste de l'émission *Découverte* révèle même que la bactérie aurait infecté au moins 5000 patients et causé 800 infections graves aux poumons ou au sang en 2004.

Des chiffres que le Directeur de la protection de la santé publique ne peut ni infirmer ni confirmer. «On fait face à une situation qui va croissant, mais nous avons prévu une telle augmentation avec l'alourdissement des pathologies», explique le Dr Horacio Arruda. En 1995, nous avions répertorié un taux de 0,25 pour 1000 admissions alors qu'on parle d'un taux de 1,61 en 2003.»

Pour la présidente du comité sur les infections nosocomiales du Québec, la Dre Marie Goudeau, il ne faut pas prendre cette augmentation à la légère. «La situation du SARM actuellement est très inquiétante, d'une part, parce qu'on sait que, si on ne contrôle pas le SARM, on va finir par avoir des SARM résistants à tous les antibiotiques, alors, ça c'est très inquiétant. Et, d'autre part, parce que, actuellement, on continue d'avoir de la transmission de cas de SARM qu'on pourrait prévenir, donc, notre nombre de cas augmente. Plus il augmente, plus il est difficile à contrôler», a-t-elle expliqué à *Découverte*.

Le ministre Couillard lui-même ne nie pas que la situation commande une grande prudence et que, malgré toute leur bonne volonté, les hôpitaux ne pourront jamais être à 100 % prêts à faire face à une épidémie de SARM. «On n'en fait jamais assez. Il faut toujours faire plus que ce qu'on fait», a convenu M. Couillard.

À cet égard, le Dr Karl Weiss croit que le Québec récolte ce qu'il a semé. «Il faut investir davantage dans la prévention des infections. On a pris beaucoup de retard par rapport aux États-Unis. Ça a un peu changé avec le C. difficile, mais il faut continuer ces efforts.»

Le SARM se transmet par simple contact et s'attaque surtout aux personnes âgées et malades. Cette bactérie se trouve généralement sur la peau de personnes en bonne santé. Si le staphylocoque pénètre dans le corps, il peut alors causer des infections cutanées légères, telles que des furoncles ou des boutons, ou des infections graves, comme une pneumonie ou une bactériémie. Il est la cause la plus fréquente de maladie nosocomiale.

L'utilisation fréquente et prolongée ou assidue d'antibiotiques peut aussi accroître le risque d'infection. Ce risque est également élevé chez les utilisateurs de drogues injectables et les personnes atteintes de maladies chroniques ou dont le système immunitaire est affaibli. L'infection peut se développer dans une plaie ouverte ou lorsqu'il y a insertion d'un tube dans le corps, comme une sonde urinaire ou un cathéter.

Dans un document daté de 2000, le MSSS indique que la durée moyenne de séjour à l'hôpital pour les patients atteints d'une infection à *S. aureus* est trois fois plus longue (vingt jours) que la durée moyenne des autres hospitalisations. Il note également que le risque de mortalité attribuable aux infections à SARM est de 28 %.

Le Devoir

Avec la collaboration de Robert Dutrisc

Rectificatifs

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans le titre d'un texte sur la réforme des règles de droit encadrant les associations, publié en page A 9 de notre édition de samedi dernier. Nous avons écrit que l'esprit du mouvement coopératif était en danger. Ce n'est pas le cas. Il aurait plutôt fallu parler du mouvement associatif. Toutes nos excuses.

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans notre édition du 12 mars, la campagne publicitaire «Folio vous lirez plus» est strictement québécoise plutôt que française. Ces publicités mettent en scène la télévision comme un ennemi du livre, l'ami de l'intelligence depuis toujours.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. E-mail: evl@ledevoir.com — Enregistrement n° 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Une fusillade fait six morts dans une école du Minnesota

Red Lake, Minnesota — Un individu armé a ouvert le feu hier dans un lycée de la réserve indienne de Red Lake, dans le nord du Minnesota, tuant six personnes, dont lui-même et blessant quatorze autres, ont déclaré les autorités.

Avant la fusillade, un homme et une femme ont également été blessés par balles dans une maison de Red Lake et sont décédés des suites de leurs blessures. Aucun lien n'a pour l'instant été établi entre les deux incidents.

Six personnes — quatre lycéens, un enseignant et un responsable de sécurité — ont été tués hier après-midi au lycée Red Lake, a précisé le porte-parole du FBI, Paul McCabe, lors d'une conférence de presse à Minneapolis.

Tous les lycéens tués se trouvaient à l'intérieur de la même salle, et l'un d'entre eux serait le tueur présumé, a-t-il ajouté, sans confirmer si l'adolescent s'est donné la mort.

Quatorze personnes ont été blessées dans la fu-

sillade, a précisé de son côté Tom Lyons, responsable de la police du comté de Beltrami.

Quelque 300 lycéens étudient au lycée Red Lake, situé dans la réserve indienne du même nom, à environ 390 km au nord des Twin Cities.

En 1999, deux adolescents ont tué douze élèves et un enseignant au lycée de Columbine à Littleton dans le Colorado, avant de mettre fin à leurs jours.

Associated Press

GOMERY

SUITE DE LA PAGE 1

M. Grondin a aussi cherché à savoir si des sommes provenant de Groupaction avaient abouti dans les coffres du Parti libéral du Québec. Accusant le député d'affirmer n'importe quoi pour «attaquer la crédibilité d'un parti», le premier ministre Jean Charest a dit qu'il n'avait lui-même aucune information sur des liens possibles entre Groupaction et le PLC.

Réagissant au fait que le Procureur général du Québec ait suggéré à la commission Gomery d'imposer une ordonnance de non-publication pour certains témoignages, dont celui de Jean Brault, le président de Groupaction, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a dit que le gouvernement libéral, au-delà de l'argument juridique, pourrait tirer avantage de cette «commodité politique à ce que l'ensemble des révélations [à la commission Gomery] ne sortent pas dans le grand public».

Judi dernier, la commission Gomery avait fait la preuve que le président de Groupaction, cette agence de communication qui a obtenu de nombreux contrats de commandites, avait versé de l'argent à cinq organisateurs libéraux. L'ex-directeur du bureau de Québec de Gosselin Communication, Bernard Thiboutot, avait reconnu avoir été utilisé comme prête-nom pour livrer, à la demande de M. Brault, des chèques totalisant 70 000 \$ et signés au nom de sa propre entreprise, Commando Communications Marketing.

Coderre se défend

Lors de cette transaction, Commando Communications Marketing a aussi fait un chèque de 2000 \$ au député libéral Denis Coderre. De retour hier d'un voyage à l'étranger, M. Coderre n'a visiblement pas apprécié les insinuations de certains médias voulant que ce chèque ait été encaissé par le député à des fins personnelles. Furieux, il a sorti des preuves pour démontrer que les 2000 \$ ont été en fin de compte versés au Parti libéral du Canada (PLC), comme n'importe quelles autres sommes destinées au financement d'un parti politique, et qu'il n'avait rien gardé pour lui.

«Il faut remettre les pendules à l'heure, a-t-il dit à sa sortie de la période de questions à la Chambre des communes. Quand on dit que Denis Coderre a reçu des fonds, c'est totalement faux. Quand on dit que ce sont des choses qui sont secrètes, c'est totalement faux. J'ai une copie ici d'un chèque de Commando Communications Marketing et c'est marqué "au soin du Parti libéral du Canada Québec". C'est de 2000 \$. C'est marqué "cocktail bénéfique" et entre parenthèses Groupaction. Alors si c'était des fonds qui étaient secrets, voulez-vous m'expliquer pourquoi ça serait écrit Groupaction là-dessus?»

Selon le député et ancien ministre, qui avoue bien connaître M. Thiboutot de Commando Communications Marketing, il ne faut pas tout confondre et faire une chasse aux sorcières. «S'il y a des gens qui pensent encore que ce sont des prétendus fonds secrets et que j'ai reçu 2000 dollars, c'est de la bouillie pour les chats. C'est totalement faux!» a-t-il lancé, manifestement frustré de la situation.

Les libéraux attaqués de toutes parts

C'était la première fois hier que la Chambre des communes entrain en action depuis les révélations chocs de la commission Gomery la semaine dernière. Et les partis d'opposition n'allaient pas manquer leur chance, tirant de tous les côtés de la Chambre sur les libéraux de Paul Martin.

Le chef conservateur Stephen Harper a attaqué le premier, affirmant que les révélations sur le scandale des commandites «provenent ce que nous savions depuis longtemps». «L'argent des contribuables se retrouvait dans les poches du Parti libéral et de ses organisateurs. Le gouvernement prétend maintenant poursuivre les agences pour récupérer l'argent détourné, mais il ne poursuit pas le Parti libéral pour récupérer l'argent sale. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas engagé de poursuites contre le Parti libéral du Canada?»

Rappelé avec justesse que la preuve n'avait pas encore été établie que l'argent des commandites retournait directement dans les coffres du PLC, le ministre des Travaux publics, Scott Brison, a souligné que le gouvernement fédéral poursuivait 11 agences de communication pour 41 millions de dollars exactement pour récupérer l'argent des contribuables.

ÉTUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

évoquant les «irritants» qu'elle comporte, abondamment relayés par les étudiants qui la rejettent en bloc. «L'enveloppe est carrément insuffisante, parce que c'est les 103 millions que les étudiants veulent retrouver», explique le président du REFAEC, dont les membres ne sont pas en grève, sauf l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, qui a choisi l'option d'une semaine de grève non reconductible.

«Nous souhaitons faire redémarrer les discussions, analyser la proposition en profondeur, discuter avec les gens de la FEUQ et tenter d'en arriver enfin à une solution globale et complète sur cette question», ajoute M. Denis-Trudel.

La FEUQ a immédiatement riposté à l'arrivée de ce nouveau joueur en affirmant qu'elle n'avait pas «besoin d'un nounou pour discuter avec Québec», comme l'a indiqué Pier-André Bouchard-Saint-Amant, son président.

Au cabinet du ministre Fournier, ce dialogue a été perçu comme partiellement intégrateur «d'un exercice pédagogique» où tout groupe étudiant représentatif et «désireux de comprendre et expliquer la proposition» est entendu, comme l'a expliqué l'attaché de presse du ministre, Stéphane Gosselin. «Mais «mé-

diateur», ce n'est sans doute pas le terme que nous aurions utilisé», a-t-il ajouté.

Le ministre Fournier a par ailleurs changé de ton hier: après avoir martelé depuis une semaine que sa proposition était finale, il se dit maintenant prêt à recevoir et à étudier une contre-proposition de la part des leaders étudiants. «Je suis ouvert à ce qu'on me fasse des commentaires. J'attends même des propositions», a-t-il affirmé hier, à l'entrée du caucus des députés libéraux.

Il considère toujours son offre «valable» et «significative». «Je m'attends à ce que les étudiants fassent eux-mêmes des propositions. Ce n'est pas tout de faire des manifestations», a-t-il lancé. Jean-Marc Fournier prévient toutefois que toute contre-proposition des étudiants devra respecter le cadre budgétaire qu'il a présenté la semaine dernière, c'est-à-dire 41,5 millions de dollars pour cette année et 95,5 millions par an à compter de 2009-10.

Le ministre déplore le «jusqu'au-boutisme» des étudiants, qui exigent le réinvestissement des 103 millions de dollars. «Si on veut régler ça, il va falloir que chacun fasse un bout de chemin. Nous, on a fait un bon bout de chemin. Je pense que c'est aux étudiants d'en faire un», a-t-il dit.

Auparavant, la FEUQ et la Fédération étudiante

collégiale du Québec (FECQ) avaient rappelé leur intention de «laisser durer cette grève le temps qu'il faudra», comme l'a expliqué Pier-André Bouchard-Saint-Amant, de la FEUQ. «Nous continuons à refuser catégoriquement la formule Fournier», a indiqué Julie Bouchard, présidente de la FECQ.

A l'UQAM, les associations facultaires représentatives des 42 000 étudiants en grève et réunis sous différentes bannières ont manifesté leur désir d'être entendus par le ministère de l'Éducation et de participer activement à la négociation. «Tous les groupes étudiants doivent être présents à la table», a expliqué Joël Nadeau, représentant de l'Association facultaire étudiante des lettres, langues et communications de l'UQAM. «Nous avons l'impression que le ministre rit de nous. Il n'a pas conscience de l'ampleur de l'enjeu.»

Hier, les 1000 étudiants du secteur pré-clinique de la faculté de médecine de l'Université de Montréal ont rejoint le mouvement de grève, qui concerne toujours 170 000 étudiants. 35 des 48 collèges publics sont désormais officiellement en grève. Des actions ont lieu un peu partout au Québec aujourd'hui, et se poursuivront toute la semaine, pour illustrer au gouvernement la montée de la grogne.

Le Devoir

AGRICULTURE

SUITE DE LA PAGE 1

l'Université de Saskatchewan. Le système [des semences] tel qu'il est aujourd'hui ne fonctionne plus. Il y a trop de limitations, et il devient de plus en plus difficile d'améliorer des semences dans ce contexte.»

Les membres de l'Association canadienne du commerce de semences (ACPS) — dont Monsanto, Pioneer Hi-Bred, Bayer CropScience ou encore BASF font partie — qui siègent à ce comité consultatif le croient aussi. Tout comme d'ailleurs l'Association canadienne des producteurs de semences, les producteurs de grains du Canada et l'Institut canadien des semences, réunis autour de cette même table afin de guider cette vaste réforme.

Au cœur de leurs recommandations: la simplification de la réglementation entourant l'enregistrement de nouvelles semences (génétiquement modifiées ou non), l'élimination des «obstacles réglementaires à l'innovation», l'amélioration des communications avec les consommateurs pour qu'ils acceptent mieux «les caractères nouveaux» des nouvelles semences, mais aussi la réorganisation du secteur afin d'accroître les ressources financières disponibles pour la recherche scientifique dans ce domaine.

«Aujourd'hui, pour répondre aux exigences du marché, nous devons faire appel à des techniques de plus en plus coûteuses pour développer de nouvelles variétés [de blé, de maïs, de tomates, de légumineuses, etc.], dit M. Lefol. Le hic, c'est qu'avec la diminution des fonds publics dans la recherche nous devons toujours faire plus avec moins. Et, à la longue, ces activités deviennent de moins en moins rentables.»

Les producteurs risquent d'ailleurs d'en payer le prix. Habités à verser des redevances sur des graines dites certifiées — des variétés améliorées en

laboratoire, mais pas forcément modifiées génétiquement —, ils pourraient à l'avenir devoir en payer également sur les graines préservées de récolte en récolte, préconisant les artisans de la réforme. Cette pratique séculaire qui a cours dans les campagnes aux quatre coins du monde depuis toujours n'offre en effet selon les membres de ce groupe de travail «aucun moyen de recouvrement des investissements dans la recherche», peut-on lire.

«Nous sommes dans la même logique qu'avec les compagnies pharmaceutiques qui veulent s'assurer d'évoluer dans un environnement propice au financement de leur recherche», résume François Belzile, du département de phytologie de l'Université Laval. Cette réforme est le reflet de la situation actuelle: le secteur des semences est aujourd'hui de plus en plus privatisé à cause des compressions dans les fonds publics pour la recherche. Et le secteur privé n'a visiblement pas l'intention d'assumer seul les coûts liés au développement de nouveaux cultivars.

Dans la même veine donc, la vente à des voisins ou à des amis des semences conservées se prépare également à prendre le chemin des interdits. Le comité consultatif propose en effet d'évaluer la mise au rancart de cette activité, elle aussi ancestrale. Il suggère également plusieurs pistes afin de contraindre les producteurs à utiliser uniquement des semences certifiées, davantage rentables pour l'industrie puisque naturellement reliées à des systèmes de perception de redevance. L'usage de ces semences pourrait d'ailleurs être une condition préalable, propose le comité, pour accéder au programme d'assurance-récolte, programme qui protège financièrement les paysans contre les intempéries et autres pertes de rendements.

«Les enjeux commerciaux autour de cet examen du

secteur des semences sont clairs, résume l'agronome Yves Dion du Centre de recherche sur les grains (CEROM). Il suffit de lire entre les lignes pour comprendre que les pressions viennent de l'industrie et de certains producteurs qui, eux, ont des liens étroits avec l'industrie.»

Côté organismes génétiquement modifiés (OGM), le comité — dont le rapport final utilise, soit dit en passant, en couverture une photo provenant de CropLife Canada, un groupe de pression privé défendant les intérêts économiques des acteurs de l'agrochimie — propose indirectement d'en faciliter leur introduction. Comment? En repensant le système d'enregistrement des variétés afin de diminuer les exigences du gouvernement et les procédures. Le comité suggère aussi de limiter la responsabilité possible des industries à l'endroit des fruits de la biotechnologie.

«Tout ça est très inquiétant, fait remarquer Marc Loiseau, un producteur de blé de la Saskatchewan joint la semaine dernière au téléphone par *Le Devoir*. Cette consultation et les recommandations qui viennent avec sont en train de mettre en danger des traditions de longue date, et personne ne semble trop s'en préoccuper.»

Amorcé en 2003, le processus de révision des lois sur les semences ne déchaîne effectivement pas les passions dans l'univers médiatique ni même dans les campagnes où très peu d'agriculteurs semblent en avoir entendu parler. Et ce, même si, en décembre dernier, Agriculture Canada a versé un million de dollars supplémentaires, sur deux ans, pour la suite des opérations censée mettre à jour un cadre réglementaire dont le dernier changement date de 1993.

Le Devoir